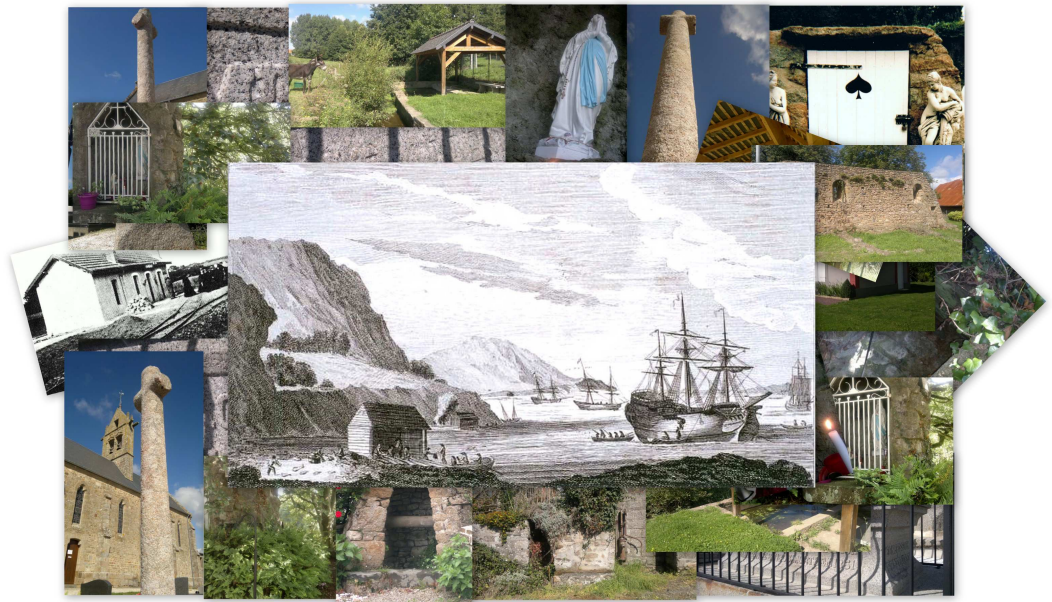


De CHAMPEAUX A TERRE-NEUVE

Quelques pages d'histoire...



Ouvrage collectif de l'Union des Arts de Sartilly

Sommaire :

Page

3	Préface de Claudine Giard, Maire de Champeaux
7	Le petit patrimoine rural par Christian Lemasson
13	Soldats de Champeaux « Morts pour la France » durant la « Grande Guerre » par Albert Fontaine et Jean-Pierre Lucas
17	Etude sur des Champelais partis à Saint-Pierre et Miquelon par Jean-Christophe Frémont
38	Les Terre-neuvas de Champeaux au XIX siècle par Nicole Sanviti

Imprimé en septembre 2014 par Granville Repro
Mise en page Christian Lemasson

Préface

Ce livret, édité à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2014, nous montre à quel point les Champelaises, les Champelais et leurs édiles ont toujours œuvré pour l'entretien du patrimoine de cette petite commune, petite par la taille, mais au caractère si particulier et à bien des égards exceptionnel. « Le plus beau kilomètre de France » comme s'est plu à le remarquer Edouard Herriot, expression qui aurait été reprise ensuite par Dwight Eisenhower lui-même.

Cet ouvrage collectif lève le voile sur une activité quelque peu oubliée et méconnue : la pêche à la morue ! Oui, des Champelais ont vécu la grande aventure des terre-neuvas de l'autre côté de l'Atlantique. Le lien avec St-Pierre et Miquelon existe encore à Champeaux comme vous pourrez le lire dans ces pages.

Je voudrais saluer le travail de recherche historique important déjà réalisé sur Champeaux à travers différents ouvrages : « Petit historique de Champeaux » d'Henry LAISNEY en 1978 ; « Croix de nos villages » de Jacqueline LAISNE, Pierre LAISNE et Jean-Pierre LUCAS en 1993 ; « Histoire de l'Eglise de Champeaux – La léproserie de Saint BLAISE » de Jean-Christophe FREMONT illustré par Christophe PAILLEY et Gilbert LEROY en 2001 et « Le petit train de la Côte » de Marie-Louise DELAMARE en 2007.

Comme je remercie tous ceux qui, aujourd'hui, ont entrepris des recherches minutieuses pour vous permettre de découvrir dans ce livret un peu mieux l'histoire de notre commune à travers des documents et des témoignages de l'époque.

Impossible de ne pas remercier Jean-Pierre LUCAS, le grand ordonnateur des Journées Européennes du Patrimoine dans notre canton. L'union des Arts de Sartilly a joué un rôle très important dans cet ouvrage collectif, que cette association indispensable dans nos communes et ses bénévoles soient remerciés comme il se doit.

Je vous laisse entrer dans ce « *De Champeaux à Terre-Neuve* » comme dans une histoire que nos parents nous racontaient autrefois... « *Il était une fois à Champeaux...* ».

Claudine GIARD
Maire de CHAMPEAUX

LE PETIT PATRIMOINE RURAL

La vie à Champeaux tournait autour des actes indispensables à la vie quotidienne : se laver, boire, cuisiner, faire du pain, laver son linge, cultiver la terre. Les journées étaient parfois ponctuées par les pauses consacrées à la prière. Toutes ces actions ont laissé des traces dans la commune : les oratoires, les puits, les fours à pain, les lavoirs et les outils agricoles. Ces derniers étaient si nombreux qu'il faudrait y consacrer un ouvrage et pourquoi pas un musée... Aussi, je vous propose de vous guider à travers les rues du village afin d'évoquer la vie dans les années 1900, juste avant la Grande Guerre dont nous célébrons les cent ans de sa déclaration au moment où ces lignes sont imprimées.

L'eau

Champeaux doit probablement son nom à l'existence d'anciens forts romains et s'appelait il y a fort longtemps Campelli. Cette explication des historiens est relatée dans l'ouvrage d'Henry LAISNEY paru en 1978 (*Petit historique de Champeaux*).

Mais tous les observateurs actuels s'accordent à dire que le nom de cette commune normande pourrait être dû à l'omniprésence de l'eau dans le sol, mais aussi de ses rivages. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, la commune s'est appelée Champeaux-sur-mer puis Champeaux-près-la-mer !

L'homme a de tout temps eu un besoin vital de cette eau. Il a appris à creuser des puits et comme il n'y avait pas de « service d'eau », on retrouve plus d'une trentaine de puits sur la commune !



Un puits bien entretenu (photo Christian LEMASSON)

Pour creuser les puits, on prenait soin à mesure que l'on descendait de soutenir les terres au moyen de planches appliquées contre les parois et maintenues en place par des étrésillons. Si dans certaines régions les puits descendaient jusqu'à 50 ou 60 mètres, sur Champeaux l'accès aux nappes d'eau se faisait souvent à faible profondeur. Néanmoins les premières assises du fond du puits étaient composées soit de quatre forts chevrons assemblés en carré, soit d'un grand anneau de bois appelé « rouet » auquel on donne la même épaisseur qu'au revêtement. Le puits étant creusé au moins un mètre au-dessous du niveau d'eau, on ménage un certain nombre de fentes dans le rouet pour faciliter l'arrivée d'eau. Pour permettre à ceux qui descendent de placer leurs pieds, on pratique des ouvertures de distance en distance sur toute la hauteur de la construction. On les appelle les « trous de boulin ».

Georges CAHU

« Un puits dans un village donnait le droit aux habitants de venir puiser l'eau. Il existe encore aujourd'hui des droits de passage qui datent de cette époque.

Bien avant l'existence des réfrigérateurs, on descendait la nourriture à conserver dans les puits où régnait une certaine fraîcheur.

J'ai vu ma mère descendre ce qu'elle avait à garder au frais dans un seau jusqu'au dessus de l'eau. Elle bloquait le moulinet afin que le seau reste suspendu...

Je me souviens aussi que lorsque l'on construisait un puits, on descendait une bougie, si elle s'éteignait, l'ouvrier ne descendait pas à cause du manque d'oxygène ».

Annette VIGOT



Ce qui est certain, même après l'arrivée de la distribution d'eau dans chaque maison, c'est que les droits de passage ont continué de pimenter les relations de voisinage !



Certains puits sont aujourd'hui réduits à leur plus simple expression. D'autres ont fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de leurs propriétaires et apportent une touche décorative dans la commune.

Dans plusieurs endroits où l'eau affleurerait on a bâti des lavoirs. On en comptait au moins cinq, chaque village avait un point d'eau dans lequel les villageoises venaient « battre » leur linge.

Une pompe placée près du puits facilitait le puisage de l'eau.

(Photo Christian LEMASSON)



Une carte postale du lavoir de Champeaux au début des années 1900. Il était situé dans le bourg.

On en trouve encore la trace dans le village Es Telliens, route de la Poterie et un autre juste à l'entrée du même village sur la droite en venant du bourg. En 2004 et 2005 après plusieurs demandes de Champelais pour rénover le lavoir de la Basse-eau, Albert FONTAINE, Yves PLAINE, Claude GOSSET, Bruno BELLOIR, Pascal ROBIN et Michel DUCHAUX ont bénévolement déposé l'ancien lavoir et construit celui que l'on connaît aujourd'hui.



Le lavoir de la Basse eau rénové en 2005 (photo Christian LEMASSON)

« Il existait aussi à la Basse Eau face au lavoir, en bas de la route du Hamel, deux alambics en cuivre rouge chauffés au bois. Les agriculteurs y faisaient transformer leur cidre en calvados. Il y avait un abri pour y casser la croûte car il ne fallait pas quitter la surveillance des cuves... ».

Annette VIGOT

Les édifices religieux et les oratoires

Jean Christophe FREMONT a écrit « Histoire et Architecture de l'Eglise de Champeaux »



La croix classée du cimetière devant l'église St Vigor (Photo Christian Lemasson)

en 1995. C'est un ouvrage qui nous fait découvrir à travers de nombreux témoignages l'historique de l'église, mais aussi son architecture dans le détail, sa datation, le sinistre incendie de 1911 et les changements qui en ont découlé. Tout ce travail de recherche était inscrit dans le contexte de la reconnaissance du catholicisme en Normandie.

Jean-Christophe FREMONT s'est aussi attardé à nous faire découvrir la Léproserie de Saint Blaise dont les vestiges sont visibles à l'entrée de la commune.

Ce travail d'historien, inspiré par la monographie d'Henry LAISNEY a duré plusieurs années bien avant la création de l'APSEC (Association Pour le Sauvetage de l'Eglise de Champeaux) en 2000 après que la foudre eut frappé le 10 octobre le campanile et détruit, à nouveau, une partie de l'église.

Mais c'est ce dernier événement qui a décidé J. C. FREMONT à éditer ce livret afin de participer, grâce à sa vente, à la reconstruction de l'église.

« Comme beaucoup d'églises de France, celle de Champeaux possède son cimetière autour de l'édifice.../...Trois tombes attirent l'œil. La plus ancienne date du XIXème siècle : une tombe sarcophage entourée d'une clôture de fer forgé. Le dernier seigneur de Champeaux, Messire de la Hache, y repose... »

**Jean-Christophe
FREMONT**



La tombe sarcophage de Messire De La Hache a été rénovée à l'été 2014. Elle est classée à l'inventaire des monuments historiques de Basse - Normandie. (Photo Christian Lemasson)



La croix romane qui s'élève à 3,50 mètres de hauteur juste à côté du tombeau de Messire de la Hache dans le cimetière de Champeaux est aussi classée. Cette croix a échappé à l'incendie de 1911 et à la chute du campanile le 10 octobre 2000. Elle a fait elle aussi l'objet d'un nettoyage à l'été 2014. Elle a la particularité d'être d'un seul bloc de granit ce qui rend sa manipulation délicate.

Notre Dame de Lourdes



Sous les ramures de grands hêtres, la grotte apparaît au visiteur (C. Lemasson)



La grotte de Massabielle reconstituée à Champeaux. (Photo Christian Lemasson)

Le dimanche 19 août 1877, jour de fête du patronage de la Sainte Vierge, a eu lieu la bénédiction de la statue de Notre Dame de Lourdes à l'endroit dit « Le vieux moulin » entre Champeaux et Carolles. Cette magnifique statue avec son gracieux monument est un hommage de la piété filiale de madame St Augustin, née BEDOUIN, veuve de Messire De La Hache de Champeaux... Il y avait plus de mille personnes qui assistaient à cette cérémonie.

Abbé LAIR, curé de Champeaux



Détail de Bernadette Soubirou (Photo Christian Lemasson)

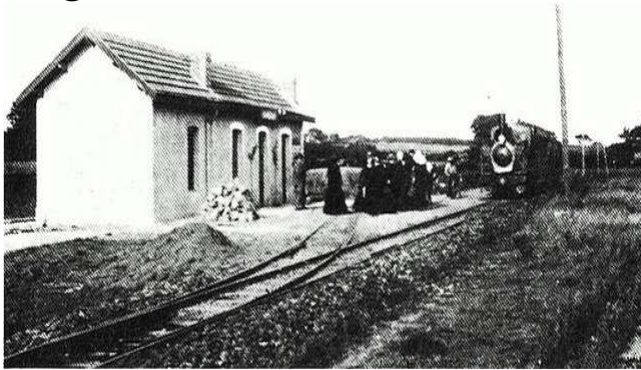
Les fours



Le pain, du latin « *panis* », a été essentiel dans notre alimentation. Il a encore une place très importante aujourd'hui. Essentiellement composé de farine, d'eau et de levain, on était bien placé à la campagne pour trouver ces trois éléments. A Champeaux, on trouve certains vestiges abîmés par le temps. D'autres fours ont été transformés et quelques uns ont été réellement préservés...

La boulangerie d'Incoville de Monsieur AVISSE (notre photo) a été construite en 1900 à la demande de Monsieur Louis LETELLIER par quelques Bretons de La Boussac en Ille-et-Vilaine. Cette boulangerie a été utilisée jusqu'en 1913...
Georges CAHU

La gare



La gare avant et après...

Entre 1908 et 1935 le Petit Train de la Côte s'est arrêté à la gare de Champeaux. Un ancien raconte que les samedis la gare était très agitée. « Il y avait encombrement entre ceux qui partaient et ceux qui revenaient, chargés de provisions. A cette époque, il n'y avait point de voiture ou très peu, il fallait faire des réserves pour la semaine »... Extrait de l'ouvrage de Marie-Louise DELAMARE.

Voilà, cette rapide petite promenade dans les histoires de notre charmante commune s'achève. Faisons maintenant un grand bond dans l'histoire et, après un hommage rendu à ceux qui se sont battus pour la patrie pendant la Grande Guerre, embarquons à bord des grands voiliers qui partaient sur les bancs de Terre-Neuve...

Christian LEMASSON

Soldats de Champeaux « Morts pour la France » durant la « Grande Guerre »

Du premier conflit mondial, il reste à Champeaux, comme dans toutes les communes de France, un monument sur lequel sont gravés les noms des soldats « Morts pour la France ». S'ajoute la gravure originale qui fut offerte à toutes les communes de France avec les noms des neuf soldats tombés au champ d'honneur. Chaque 11 novembre et chaque 8 mai, l'appel aux Morts, cent ans après le début de ce conflit meurtrier, fait qu'aujourd'hui le sacrifice de ces jeunes hommes n'est pas tombé dans les oubliettes de l'Histoire mais derrière les noms et prénoms, comment ne pas penser à ces vies brisées, à la souffrance de celles et ceux à qui on annonça la mort d'un fils, d'un mari, d'un père. Aujourd'hui encore, c'est avec beaucoup d'émotion que les petits-enfants, petits-neveux et petites-nièces des combattants de la « Grande Guerre » font part de l'histoire de leur famille bouleversée par ce conflit et c'est donc avec le plus grand respect pour la mémoire des soldats de la guerre 14-18 que nous avons effectué nos recherches.

Aux neuf soldats dont les noms sont inscrits sur le monument, nous avons ajouté dans notre étude les sept soldats « Morts pour la France » nés à Champeaux qui, au moment de leur mobilisation, habitaient une autre commune et se trouvent ainsi inscrits sur le monument aux morts de cette commune. Nos recherches portent donc sur seize soldats. Par comparaison, la population de Champeaux en 1914 était de 323 habitants.

Les classes mobilisées

C'est plus d'une génération qui a été appelée sous les drapeaux, les plus jeunes étant nés en 1899 et les plus anciens en 1867. A Champeaux, l'écart entre le plus jeune et le plus ancien des soldats « Morts pour la France » est de 21 ans. Alfred Follain, né le 30 mai 1874 à Champeaux, marié, meurt le 14 mars 1916 à l'hôpital de Coutances des suites d'une maladie contractée en service. Louis Lecocq, né lui aussi à Champeaux, mais 21 ans après Alfred Follain, le 24 septembre 1895, est tué à l'ennemi le 23 juin 1916 à Damloup (Meuse). Une plaque placée sur sa tombe à Champeaux rappelle qu'il est mort pour la France à 21 ans (illustration).



Gravure avec les noms des Morts pour la France exposée à la Mairie



Les situations de famille

Conséquence d'une mobilisation très large, nombre de soldats sont mariés et pères de famille lorsqu'ils partent au front. Nous avons relevé avec certitude 6 soldats mariés : Albert Baillard, François Bonnot, Alfred Follain, Léon Lemarquis, Louis Leroux, Ernest Louis. Marié le 7 novembre 1907, à St Jean-le-Thomas, et tué le 3 octobre 1914 à Boiry-Becquerelle (Pas de Calais), François Bonnot laisse une veuve et 3 orphelins. Son frère cadet Eugène, célibataire, meurt également durant cette guerre. Lourd tribut payé par les parents Bonnot, prénommés Pierre Désiré et Appoline, tous deux cultivateurs à Champeaux ! Deux autres frères, Auguste et Victor Hérard, natifs de St Sauveur la Pommeraye et cultivateurs à Champeaux en 1914, laisseront également leur vie dans ce conflit meurtrier.

Les régiments d'incorporation

Si le 2^{ème} régiment d'infanterie (RI) de Granville et ses réserves à savoir le 202^{ème} RI et le 79^{ème} RIT (régiment d'infanterie territoriale) sont les plus représentés (8 soldats sur 16), d'autres régiments de la région apparaissent sur les fiches des soldats. Ainsi, Victor Hérard, est incorporé au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale à Cherbourg. Il est tué à l'ennemi à Souain (Marne) le 28 septembre 1915. Eugène Bonnot, né le 8 mars 1884 à Champeaux, est quant à lui incorporé dans la marine nationale et Théophile Guiot au 3^{ème} bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique.

Les grades et décorations

La plupart sont simples soldats, mais on compte 1 officier et 2 sous-officiers. Maurice Follain, né le 16 juin 1890, est tué à l'ennemi le 7 mars 1916 à Soupir (Aisne) avec le grade de sous-lieutenant. Louis Leroux, né le 6 mars 1877 à Champeaux, et Ernest Louis, né le 14 février 1882 à Champeaux, sont sergents lorsqu'ils sont tués à l'ennemi en 1915. Enfin, Auguste Hérard est décoré de la croix de guerre (illustration).



Les champs d'honneur

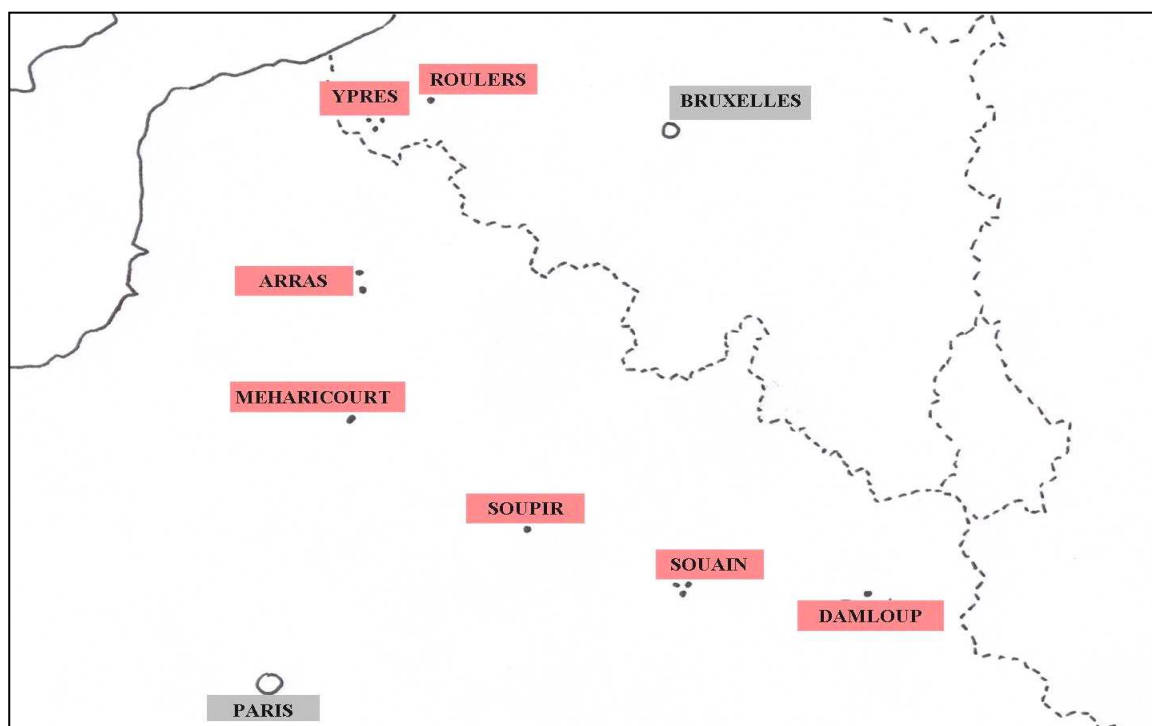


Partie gauche du monument aux Morts

La consultation des fiches des soldats « Morts pour la France » permet de connaître les lieux de décès et de retrouver ainsi ce que fut pendant 4 ans, la ligne de front. Parmi les 12 soldats morts au combat, 4 sont morts en Belgique, 3 dans la Marne, 2 dans le Pas-de-Calais, 1 dans la Somme, 1 dans la Meuse et 1 dans l'Aisne.

Pour ce qui concerne les 4 autres soldats, 2 sont morts des suites d'une maladie contractée en service, un est décédé dans un hôpital militaire suite à ses blessures et le dernier est mort accidentellement.

Carte des lieux de décès au front



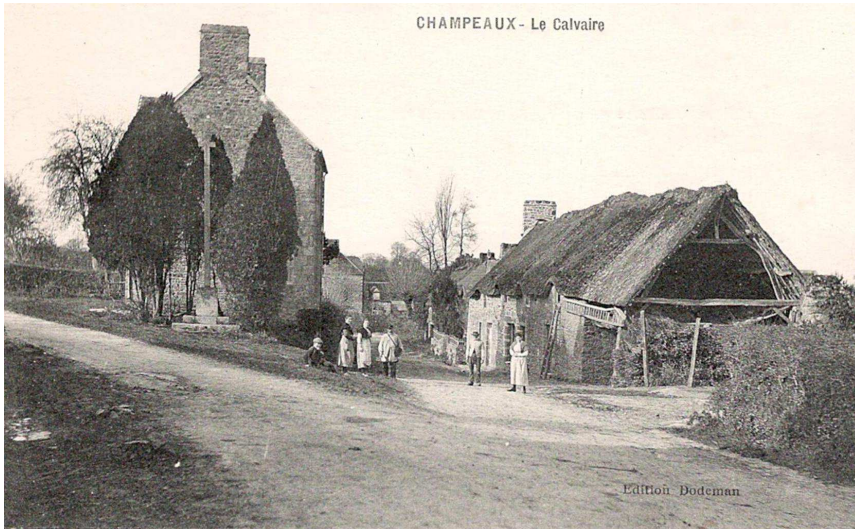
Les sépultures

Quatre des 16 soldats de notre étude sont inhumés au cimetière de Champeaux : Léon Gosse, Marcel Guilley, Louis Lecoq (orthographié également Lecocq) et Emile Tanqueray. Trois autres ont été portés disparus. Pour les neuf autres, le travail de recherche est à poursuivre.

Le Monument aux Morts

Il n'y a pas de trace de délibération du conseil municipal de Champeaux concernant la construction du monument aux morts. Grâce au dépouillement des archives du doyenné effectué par Mme Jacqueline Laisné, on connaît toutefois la date de son inauguration : le jeudi 10 avril 1930. Une cérémonie religieuse eut lieu le matin avec messe, procession et bénédiction par le curé Luley, lui-même ancien combattant de la guerre 14-18. Des jeunes filles étaient habillées en Alsaciennes et Lorraines. Après le banquet, une cérémonie civile succéda avec discours de M. Dior, député, puis concert, chants patriotiques, illumination du monument et retraite aux flambeaux.





Le Calvaire – carte postale de 1910

Le monument est placé là où se trouvait une croix paroissiale comme le montrent des cartes postales du début du XXe siècle, ce qui explique le caractère religieux du monument. Peut-être a-t-on un peu hésité sur le choix de l'emplacement du monument car sa réalisation est tardive ? Pour exemples, à Carolles l'inauguration a lieu dès 1920, à Dragey en 1921 et à Sartilly en 1922. Victor Coupard, gazé, prisonnier de

guerre et mort en 1923 à l'âge de 32 ans n'aura donc jamais vu ce monument à la mémoire de ses camarades morts pour la France.

Le souvenir

Grâce à la section Sartilly, Champeaux, Champcey de l'Union Nationale des Combattants (UNC), les combattants de la « Grande Guerre » continuent à être honorés et s'ils pensaient à tort que c'était « la der des ders » du moins reste-t-il leur message de paix qui doit se transmettre de génération en génération pour qu'il n'y ait plus de guerre.



Cérémonie du 8 mai 2014

Jean-Pierre LUCAS et Albert FONTAINE

Etude sur des Champelais partis à Saint-Pierre et Miquelon

Par Jean-Christophe Frémont

Cette étude a pu être réalisée grâce à l'aide de nombreuses personnes tant de France que de Saint-Pierre et Miquelon. Je remercie la famille Auger : Mesdames Sophie Colaye et Sylvie Bleas et Monsieur Roland Legac, la famille Poirier : Monsieur et Madame Levavasseur de Saint-Pierre et Miquelon, Monsieur André Lafargue habitant au Canada. Mes remerciements vont également à Monsieur Albert Fontaine, maire-adjoint de Champeaux, pour sa collaboration au dépouillement de l'état civil et Monsieur Jean-Pierre Lucas pour ses recherches sur Sartilly (famille Nicolle).

Je tiens à remercier plus particulièrement Madame Madeleine d'Olando Auger pour les informations sur la famille Auger et Mademoiselle Dominique Levavasseur, Saint-Pierraise, pour ses informations sur la famille Poirier.

Je dédie cette recherche à mon ami Gilbert Leroy qui nous a quittés en 2014. Il a été l'un des pionniers de la section patrimoine et histoire locale de l'association Union des Arts. Pour moi, il fut le complice de toutes les visites historiques dans le canton de Sartilly.

Avertissement :

L'abréviation S.P.M. veut dire Saint-Pierre et Miquelon.

Histoire de Saint-Pierre et Miquelon

En 1492, Christophe Colomb découvre l'Amérique¹. A partir de cette date, une frénésie s'empare des marins armateurs² européens en quête d'aventure, de gloire et surtout de richesses.

En 1520, Joao Alvarez Faguendes³(1400-1522), navigateur armateur Portugais fait le choix de naviguer vers le nord. Il découvre Terre-Neuve, le golfe de Saint-Laurent, la Nouvelle-Ecosse et ses nombreuses îles.

Parmi ses découvertes, il observe un archipel au sud de Terre-Neuve auquel il donne le nom d'île des onze mille vierges et qui deviendra Saint-Pierre et Miquelon.

De retour au Portugal, l'explorateur dicte ses découvertes à un notaire de Lisbonne⁴ le 13 mars 1521. Grâce à ce document conservé dans les archives portugaises, il entre dans la postérité. Mais bien avant lui d'autres marins anonymes ou connus sont venus à Terre-Neuve dont le Viking Leif Erikson (970 ?,1020 ?).

Jacques Cartier (1491-1557), navigateur explorateur Malouin, lors de sa deuxième expédition (1535-1536), cite pour la première fois le nom de Saint-Pierre.

Dans un texte datant de juin 1536, il note que les îles sont occupées par plusieurs navires français, en particulier bretons.

Au nom du roi de France François 1^{er}, les îles passent sous souveraineté française et portent le nom définitif de Saint-Pierre et Miquelon.

Selon une légende, Giovanni Caboto⁵ plongea un panier dans la mer et le remonta à la surface rempli de morues.

Cette richesse naturelle attire de nombreux bateaux des différentes régions françaises (basques, normands et bretons) qui installent leurs structures pour la production de pêche.

En 1583, Sir Humphrey Gilbert hisse le drapeau britannique à l'est de Terre-Neuve pendant que le drapeau français flotte depuis plusieurs décennies à l'ouest de l'île. Une guerre entre les deux pays va faire de Saint-Pierre et Miquelon une île ravagée par le conflit. Elle deviendra anglaise puis française au gré des conquêtes. La population sera déportée plusieurs fois et les maisons détruites.

En 1713, à la signature du traité d'Utrecht, le royaume de France doit céder les îles Saint-Pierre aux Britanniques et exile sa population vers le Cap-Breton en Nouvelle-Ecosse.

En 1763, les îles sont rendues à la France, ce qui n'empêche pas les déportations et la destruction des structures.

¹ Plus exactement les îles caraïbes (Cuba, Saint-Domingue, Haïti etc.)

² Au XVI^{ème} siècle, les découvreurs financent eux même leurs voyages et bien souvent ils demandent l'aide du roi pour obtenir les financements en échange d'épices, d'or et l'attribution des nouvelles terres au suzerain créancier.

³ La Vigneras, Faguendes Joao Alvarez Laval University Toronto Canada.

Harris 1520 Terre-neuve, "the discovery of north america "Amsterdam university 1892

⁴ Tous les noms portugais furent très vite supprimés pour les noms actuels.

⁵ Giovanni Caboto ou Jean Cabot (1450- 1498) est né à Gênes (Italie). Il navigue pour le roi Henry VII d'Angleterre. On lui attribue la découverte des grands bancs et de Terre-Neuve. Il fut le premier à découvrir ces terres après les Vikings.

De 1713 à 1816, l'archipel change neuf fois de nationalités anglaise et française.

Enfin, en 1816, par le traité de Paris, Saint-Pierre et Miquelon devient définitivement française.

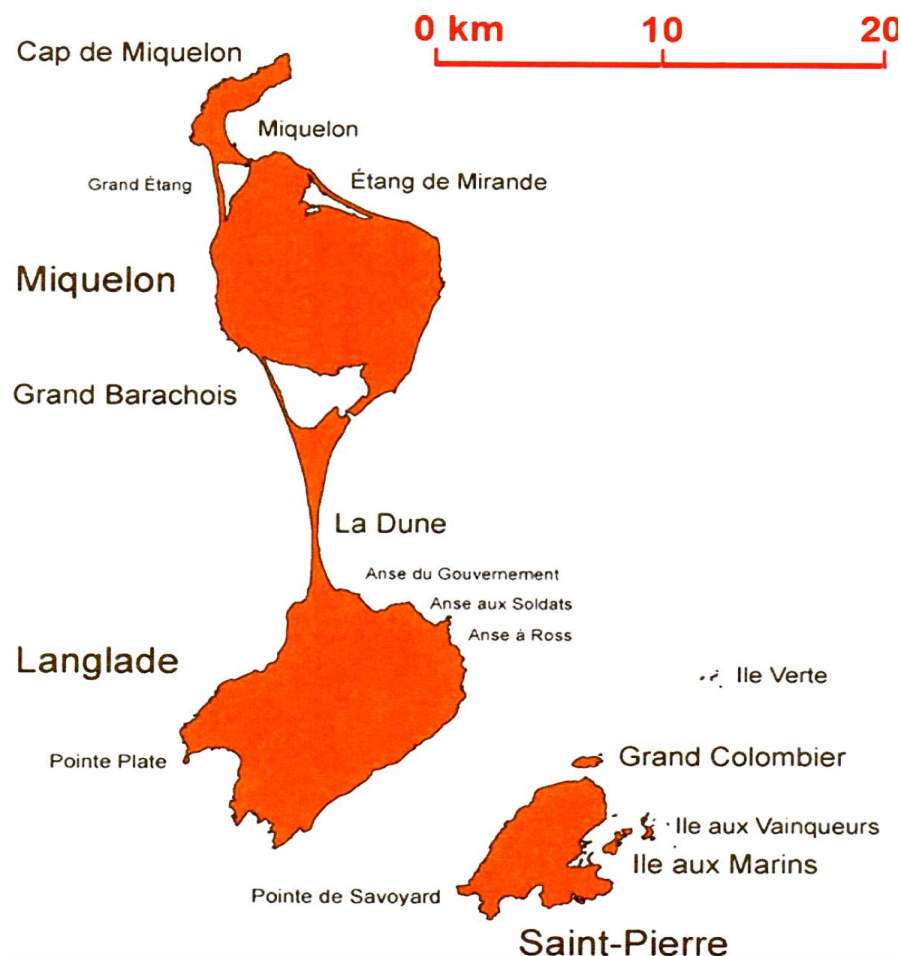
De 1860 à 1890, l'archipel connaît un essor économique sans précédent grâce à la pêche à la morue. De grands travaux sont engagés : routes, phares, église et un hôpital. Les maisons sont plus vastes comme on peut le voir actuellement.

S.P.M. connut de 1919 à 1933 une réelle prospérité grâce à « la Prohibition » instaurée par les Etats-Unis (loi interdisant l'alcool). Al Capone y est venu vérifier son trafic et des goélettes furent équipées pour le transport de l'alcool.

L'archipel a connu des statuts bien différents. Il a été territoire d'Outre-mer, puis département en 1976, en 1985 il est une collectivité territoriale. Depuis mars 2003, il est collectivité d'outre mer.

Situation Géographique de Saint Pierre et Miquelon

Les îles de Saint-Pierre et Miquelon se trouvent à environ 4 000 kilomètres de Champeaux.



Les familles Champelaises à Saint-Pierre et Miquelon

Le XIX^{ème}, à partir de 1840 environ, est le siècle de la révolution industrielle. Le monde change et la société artisanale locale va basculer dans l'ère de la commercialisation⁶ et de l'industrialisation. Les transports évoluent avec le train plus rapide que les chevaux, et les bateaux à vapeur qui mettent dix fois moins de temps sur le trajet Angleterre-Amérique. Les usines fleurissent (textile, métallurgie etc.) pour ces industries qui tournent à plein régime et les ingénieurs se trouvent confrontés à d'innombrables problèmes.

Ainsi ces fabriques, avec leurs machines à vapeur, ont besoin de matière première qui est le charbon. Ce combustible fossile ne se trouve pas partout. Les usines se construisent donc près des mines, créant un exode massif vers ces lieux d'embauche.

Un autre problème s'impose aux ingénieurs : il faut nourrir cette nouvelle population avec des denrées à bas prix et qui se conservent longtemps. La morue fait partie de ces produits tant recherchés par ces industriels.

C'est une opportunité pour l'exploitation de la pêche et pour Saint-Pierre et Miquelon qui va connaître un bouleversement économique et social transformant la vie de ces îles et de ses habitants.

Très vite des familles vont venir s'installer sur les îles de S.P.M. pour exercer divers métiers liés à la pêche ou à l'administration (gendarmerie, hôpital, douane).

Présentation des familles

Pendant la période de 1805 à 1870⁷, on trouve six familles originaires de Champeaux qui se sont installées à S.P.M.. Certaines de ces familles se sont installées provisoirement puis sont rentrées en métropole pour des raisons d'âge ou de situation familiale. Madame Sophie Colaye descendante de Jean Maillard et Eugénie Robidel résume ainsi la vie de certains Saint-Pierrais de passage : « On travaille à Saint-Pierre mais on vient mourir en France ».

Quelques familles ont des similitudes mais toutes ont leur propre histoire. Elles ont quitté la France dans l'espoir d'une vie meilleure. Elles sont toutes parties de rien et, avec leur courage et leur volonté, elles ont réussi leurs vies à Saint-Pierre en fondant une famille et un commerce. Des enfants sont nés et ont eu à leur tour des descendants dont certains vivent toujours à Saint-Pierre ou en France.

On perd les traces de beaucoup d'entre elles à cause de leur départ vers le Canada⁸. Bien souvent elles sont parties car les jeunes hommes et femmes n'avaient plus de liens familiaux à Champeaux après le décès de leurs parents, pas de frères et sœurs non plus.

⁶ Hélas aussi on peut dire que le XIX^{ème} siècle marque la naissance de la production en flux tendu, d'une politique libérale sans limite où entre les familles riches et les agriculteurs, ouvriers et pêcheurs, l'écart va se creuser et même dépasser les limites de l'humanité (ex. travail des enfants en bas âge)
Emile Zola dans ses livres les Rougon-Macquart explique bien cette détresse sociale.

⁷ Avant 1800, aux archives de S.P.M., on n'inscrit pas la provenance des familles venant de France. Après 1870 les archives ne sont pas encore consultables à S.P.M..

⁸ Surtout pour les familles du début du siècle.

De la première famille que j'ai retrouvée à la plus récente voici les noms :

Jacques Yger : né à Champeaux le 20/07/1807, fils de Jacques Yger et de Jeanne Coupard.

Profession : marin.

Marié à Saint-Pierre le 02/10/1832 à Aimée Adélaïde Dubois, née à Cherbourg le 16/08/1808, fille de Jean Dubois et de Marie Coller.

Profession : servante⁹.

Jean Baptiste Lemaréchal¹⁰ : né à Champeaux le 19/05/1816, fils de Louis Lemaréchal et de Françoise Letellier (elle décède en 1817)

Profession : marin.

1^{er} mariage à Saint-Pierre le 05/07/1840.

Florentine Morel, née au port de Gisors à Vains le 19/12/1815, fille de Etienne Morel, saunier, et de Elisabeth Lieman.

Profession : blanchisseuse¹¹.

2^{ème} mariage à Saint-Pierre le 20/11/1845.

Hortense Lecoq, née à Cérences le 29/08/1818, fille de Jean François Lecoq et de Thérèse Ourier.

Profession : couturière.

Pierre Maillard : né à Carolles le 26/04/1834, fils de Pierre Maillard et de Françoise Frossent décédée.

Profession : marin.

Marié à Saint-Pierre le 28/03/1861 à Marie Louise Yger, née à Champeaux le 21/07/1842, fille d'Alexis Yger et de Marie Louise Letellier.

Profession : servante.

La famille apparaît sur les recensements de l'Île-aux-Chiens en 1877.

Ils ont six enfants. On retrouve la trace de l'aînée, Marie Clémence, qui se mariera avec Félix Littré natif de Vains, gendarme de profession sur l'île.

Ils auront quatre enfants : Félix Olivier marié avec Fernande Luberriaga (on perd leur trace), Alexis qui restera à l'Île-aux-Chiens comme marin pêcheur célibataire.

On perd la trace des autres enfants certainement rentrés en métropole ou partis au Canada

Pierre François Poirier : né à Champeaux le 20/05/1842, fils de François Poirier (décédé en 1843) et de Marie Louise Lecoq.

Profession : marin.

Marié à Saint-Pierre le 16/03/1865 à Marie Virginie Bouillon, née à Saint-Pierre le 20/03/1845, fille d'Antoine Bouillon et de Marie Aimée Gautier.

Femme au foyer.

⁹ A part l'acte de mariage, on perd leur trace, peut-être ont-ils émigré au Canada ?

¹⁰ Souche familiale éteinte à Champeaux.

¹¹ Perte de la famille identique à la famille Yger

Amand Cyril Lemaréchal : né à Champeaux le 30/04/1827¹², fils de François Lemaréchal (décédé en 1841) et de Jeanne Danin (décédée en 1830).¹³

Profession : menuisier.

Marié à Bouillon le 13/11/1848¹⁴ à Virginie Maillard, née à Granville le 13/01/1825, fille de Victor Maillard et de Jeanne Maillard.

Femme au foyer.

Ils auront quatre filles.

Marie se mariera à Louis Delacour. Ils auront six enfants. Ils émigreront au Canada où leurs deux derniers enfants naîtront (North Sydney Nouvelle Ecosse près de Cap-Breton).

Emilie épousera le gouverneur de S.P.M. Emile Beusch¹⁵.

Eugénie épousera Olivier Quedinet. Virginie décèdera en bas-âge.

Les noms des descendants à S.P.M. et en France sont Vidal, Yon, Andrieux, Richard et Tillard.

Léon Auger : né à Champeaux le 17/04/1868, fils de Charles Auger (décédé en 1870 à Champeaux) et de Marie Louise Huault.

Profession : pêcheur, charpentier de marine.

Marié à Saint-Michel des Loups le 09/03/1891 à Maria Maillard née à Saint-Michel-des-Loups le 29/07/1869, fille de Jean Maillard et de Virginie Genvresse.

Profession : femme de ménage.

Départ de France pour Saint-Pierre et Miquelon

Pour les plus anciennes familles, les archives de Saint-Pierre et Miquelon ne possèdent pas les listes des passagers venant ou partant de métropole. Les listes des bateaux qui viennent de France ou du Canada¹⁶ datent de 1874 à 1918.¹⁷ Dans les listes de recensement de S.P.M., on trouve des familles qui ouvrent un commerce uniquement pendant la campagne de pêche. A la fin de celle-ci, elles reviennent en métropole. On observe que les marins partent de Granville sur des goélettes. On les retrouve à S.P.M. sur les recensements avec leurs épouses et enfants, dont certains sont nés sur l'île (ex : Lucien Auger famille 4).

¹² Sur un plan du cimetière de l'île-aux-chiens datant du début du XXème siècle, on peut lire le nom du décédé. Il est intéressant de noter que son acte de décès est enregistré à S.P.M. et à Champeaux.

¹³ Amand est fils unique et ses parents sont décédés lorsque qu'il n'était encore qu'un jeune enfant.

¹⁴ Ils sont partis pour Saint-Pierre et Miquelon peu de temps après leur mariage.

¹⁵ Emile Beusch 1868-1944, gouverneur de S.P.M. de 1924 à 1925.

¹⁶ Il y a beaucoup de navettes reliant S.P.M. aux divers endroits de Terre-Neuve.

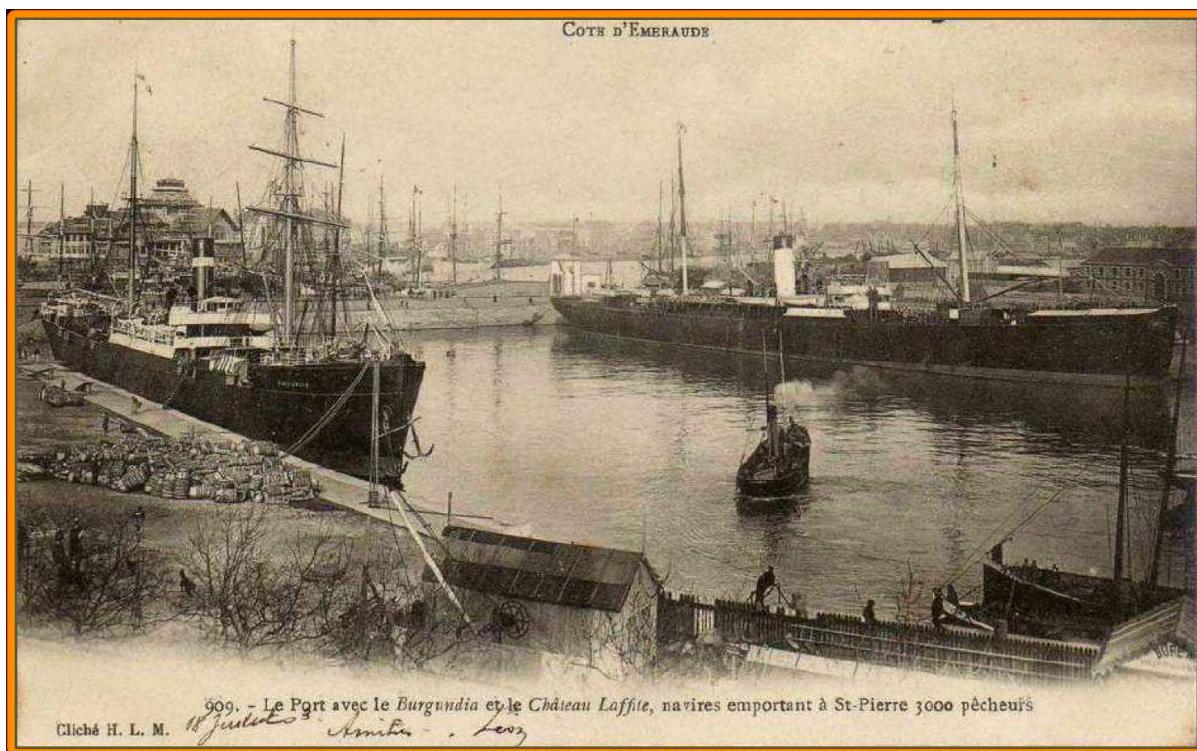
¹⁷ Beaucoup de documents sont incomplets.

La question est de savoir comment ces familles de la région de Granville se sont réunies à S.P.M.. Aucune archive dans la Manche ne mentionne leurs déplacements.

La réponse vient très certainement de Saint-Malo où des steamers (bateaux à vapeur) partent de cette ville en direction de S.P.M.. Ils retournent en métropole avec les cales remplies de morue.

Le plus étonnant, c'est qu'en plus des épouses, ils transportent des marins dont les goélettes restent à S.P.M. après la saison de pêche.

Le Burgundia et le Château Laffite



Aux archives du musée de S.P.M., on peut lire : le 03 avril 1902, le Château Laffite¹⁸ de la compagnie Worms¹⁹ en provenance de Saint-Malo avec à son bord 1347 marins pour la campagne de pêche ; le 07 avril 1902, le Burgundia²⁰ en provenance de Saint-Malo avec à son bord 1 213 marins pour la campagne de pêche.

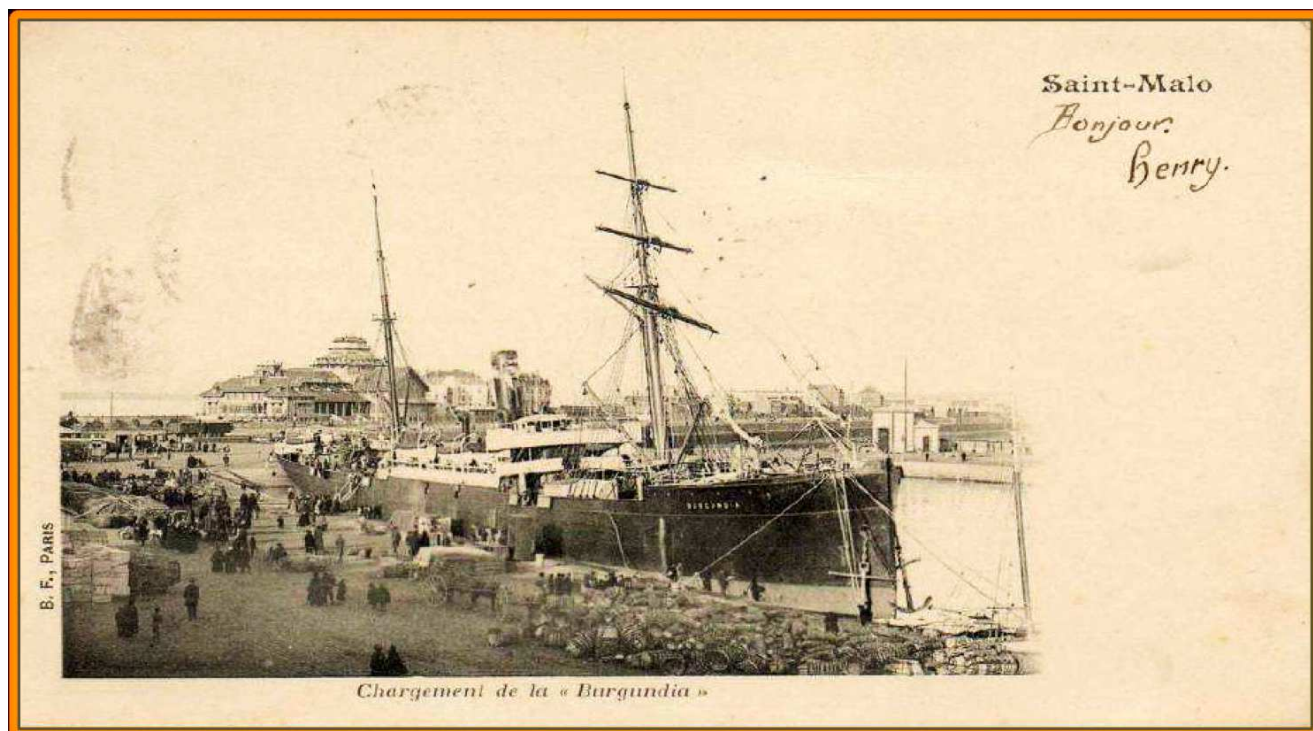
Le prix de la traversée est d'environ 80 francs, ce qui est considérable pour l'époque

¹⁸ Le Château Laffite fut coulé par le sous-marin allemand U84 le 12/01/1918.

¹⁹ La compagnie Worms fut fondée au milieu du XIXème siècle au Havre et elle possède une vingtaine de navires. Ils furent tous baptisés du nom d'un grand cru bordelais. Pendant la guerre de 1914 à 1918, neuf de ses navires furent coulés par les Allemands.

²⁰ Peu de renseignements sur le Burgundia : il appartient à un armateur Marseillais.

Charles Le Goffic, dans son article dans la *Revue des deux mondes*, tome 17, en date de 1903, raconte l'embarquement des marins et des familles de Saint-Malo, à destination de S.P.M., à bord du Burgundia.



Le Burgundia

La vie à Saint-Pierre et Miquelon

Les habitants de Saint-Pierre et Miquelon sont d'origines diverses. Dans les actes de décès et mariage, on constate qu'une grande majorité d'habitants sont basques²¹, bretons et normands. Il y a quelques aventuriers dont un chinois et un australien qui ont dû vivre un grand périple car on est au XIX^{ème} siècle.

De façon surprenante, toutes ces communautés ne cohabitent pas beaucoup. Les Bretons se marient entre eux et demeurent en grande partie à Saint-Pierre. Les Basques, beaucoup moins nombreux, habitent à Miquelon et Saint-Pierre. Les Normands eux résident à l'île-aux-Chiens (actuellement l'île aux marins).

Les pêcheuses de coques en baie du Mont-Saint-Michel sont appelées les « pieds rouges ». Les habitants de S.P.M. surnomment donc les Normands de l'île-aux-Chiens les « pieds rouges. »

Une personne de S.P.M. a dessiné un plan du cimetière de l'île-aux-Chiens datant du début du XX^{ème} siècle. La majorité des tombes ont des noms normands, en particulier de personnes de Champeaux (Amand Cyril Lemaréchal et la famille Poirier).

Selon le témoignage récent d'un habitant de S.P.M., les maisons sont grandes et confortables car on passe plus de temps à l'intérieur qu'à l'extérieur vu la dureté du climat.

²¹ Les basques sont des pêcheurs de baleine.

Dans les recensements, on peut lire que souvent les familles bretonnes ou normandes accueillent en pension des marins venus pour la saison.

Par exemple pour l'année 1877 à l'île-aux-Chiens :

Amand Cyril Lemaréchal débitant 50 ans (famille numéro 5).

Virginie Maillard 50 ans épouse.

Eugénie Lemaréchal 13 ans enfant née à Saint-Pierre.

Virginie Lemaréchal 11 ans née à Saint-Pierre.

Alexandre Bataille 37 ans pêcheur (locataire).

Louis Delacour commerçant 37 ans.

Marie Lemaréchal (fille d'Amand Cyril) 27 ans épouse.

Marie Delacour 7 ans née à Saint-Pierre.

Louis Delacour 6 ans né à Saint-Pierre.

Pierre Rauois 42 ans pêcheur (locataire).

Jean Desmonts 42 ans pêcheur (locataire).

Jean Blin 37 ans pêcheur (locataire).

Dans les actes d'état civil de Saint-Pierre, on constate qu'en grande majorité, on ne se marie qu'entre gens de la même région. Est-ce dû au barrage de la langue ou à une rivalité de culture ? Le fait que des célibataires ont été accueillis dans des pensions a contribué à former des unions.

Les familles accueillent leurs proches, des anciens voisins et connaissances de leur village en métropole (famille Auger numéro 6 et Poirier numéro 4)

Ces documents nous montrent aussi que beaucoup de personnes qui viennent de Champeaux, arrivent à S.P.M. comme marin et se reconvertissent au fil des années, ce qui est fréquent au XIX^{ème} siècle.

C'est le cas de Pierre Poirier (famille numéro 4) qui exerce la profession de marin et se reconvertit comme gardien de phare.

Comme beaucoup d'habitants sur les îles, les familles se déplacent grâce aux navettes maritimes qui les transportent sur Terre-Neuve, distante de vingt kilomètres. De nos jours, avec le transport aérien, les Saint-Pierrais se déplacent beaucoup plus loin vers l'Acadie et le Canada.

Les familles Poirier et Auger

On ne peut détailler la vie des six familles de Champeaux installées à S.P.M.. Le choix s'est porté sur les deux familles Poirier et Auger, car elles rassemblent beaucoup de points identiques aux quatre autres familles.

La famille Auger (numéro 6) est arrivée plus tardivement que les autres sur S.P.M. si bien qu'elle est restée bien connue par de nombreux Champelais. Leurs descendants dont particulièrement la petite fille de Léon Auger, Madeleine Orlando Auger, ont apporté beaucoup de renseignements.

La deuxième famille est celle des Poirier. Celle-ci n'a plus de descendants directs à Champeaux²². Par contre, à S.P.M., cette famille a beaucoup de descendants dont certains sont venus visiter Champeaux anonymement.

La famille Auger- Huault- Maillard.

Quand on regarde les cartes postales illustrant le village de Champeaux, on tombe souvent sur « la marchande de coques » qui n'est autre que Marie Louise Huault. Elle est représentée avec son âne et sa charrette²³.

Marie Louise Huault est née le 06 décembre 1838 à Carolles au village de la Cage. Elle est la fille de Louis Huault,²⁴ marin Terre-Neuve, et de Françoise Marie Benoist, cultivatrice.

De cette union sont nés quatre enfants :

1 : Marie Louise, l'aînée, décédée vers 1925 (trace perdue)

2 : Louis né le 15/11/1840 (trace perdue)

3 : Amélie Joséphine née le 23/10/1842²⁵, date de décès inconnu. Elle se marie le 11/11/1871 à Vincent Guerard né à Avranches en 1837 de parents inconnus et marin de métier. Le couple quittera la France pour s'installer à

S.P.M.. On trouve leur trace en 1877 sur les recensements²⁶ de S.P.M.. Après cette date, on les perd en France comme à S.P.M..



²² A Genêts, cette famille a des liens proches avec la famille Tillard.

²³ Sur les cartes postales on la situe sur Saint-Pair.

²⁴ La famille Huault est originaire de Saint-Jean le Thomas.

²⁵ A la naissance d'Amélie, son père est mobilisé dans la marine de guerre.

²⁶ Sur l'acte du recensement de l'île aux Chiens en 1877, il est noté :

Guerard Vincent 39 ans pêcheur.

Huault Amélie Joséphine 34 ans épouse.

Auger Léon Hippolyte 8 ans (fils de Charles André Auger et Marie Louise Huault.)

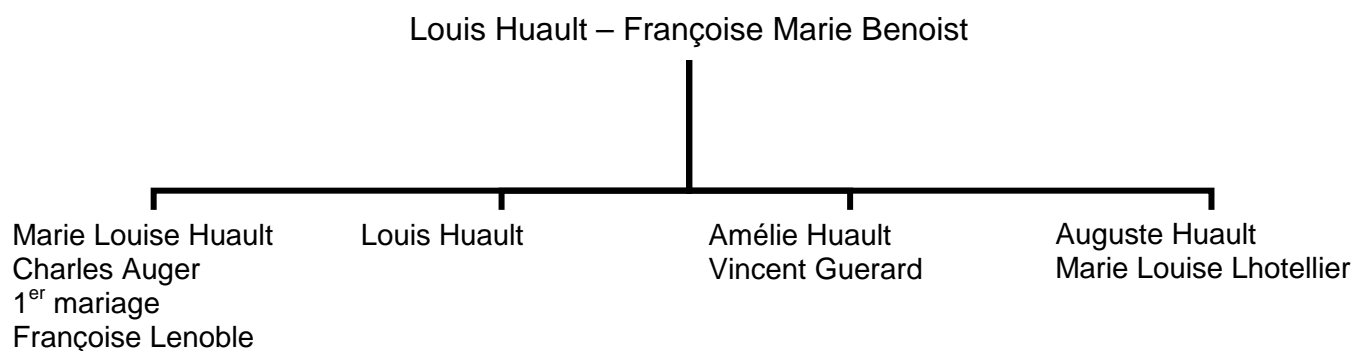
Le Gonidec Jean Louis 17 ans pêcheur.

Delaune Flavien 33 ans pêcheur.

Vincent Louis 28 ans pêcheur.

Ces trois hommes sont pensionnaires chez la famille Guerard.

4 : Auguste Huault né le 15/12/1850 et disparu en mer en 1876 à la fin du mois d'août sur la goélette la Joséphine²⁷. Son acte de décès, en date du jugement de 1881 au tribunal de Saint-Malo, est retranscrit en l'année 1876 sur les registres d'état civil de Carolles. Il se marie le 24 février 1870 avec Marie-Louise Lhotellier. Ils auront deux garçons, Alfred et Edmond.²⁸



Charles André Auger et Marie Louise Huault

Charles André Auger est né le 1^{er} Fructidor de l'an 8 de la république (19/08/1800) à Carolles, fils de Julienne Auger et de père inconnu. Il décède à Champeaux le 07/11/1870.

Il a un frère aîné, Louis, né de père inconnu le 7 pluviôse de l'an 5 de la république (24/04/1797). Il se marie en 1833²⁹ avec Jeanne Delalande. Il exerce le métier de marin Terre-Neuve.

Charles André épouse en première noce Françoise Lenoble de Champeaux (née le 07/11/1787 à Champeaux). Elle décède le 13/04/1862 à Champeaux au village de La Mazurie, sans postérité.

Il épouse en deuxième noce le 20/06/1863 Marie Louise Huault. De leur union vont naître trois enfants :

1 : Angéline qui décède à la naissance en 1865.

2 : Pauline qui naît en 1866 à Champeaux et épouse le 17/04/1888 Edmond Joly né à Périers de parents inconnus. Il est domestique à Champeaux. Le jour de son mariage, Pauline exerce le métier de pêcheuse de coques comme sa mère.

²⁷ Six de ses compagnons décèdent dans le naufrage. Dans le mémorial de S.P.M. il est noté :

« Huault Auguste

Matelot 3^{ème} classe Granville numéro 3699

Goélette La Joséphine

08/1876 disparu en mer ».

²⁸ Le fils d'Edmond Lucien Huault marin de métier décédera à bord de l'Aviso d'Emile-Deschamps le 04/06/1940 lors de la débâcle de Dunkerque en tentant de rejoindre les côtes anglaises. Son corps sera trouvé sur les côtes hollandaises trois mois après son décès. Il sera inhumé près du Havre en 1949. Il a des descendants en Haute-Normandie.

²⁹ Etat civil de Carolles.

3 : Léon Hippolyte né le 02/11/1868 à Champeaux au village de la Mazurie³⁰. Le garçon sera orphelin de son père à l'âge de deux ans.

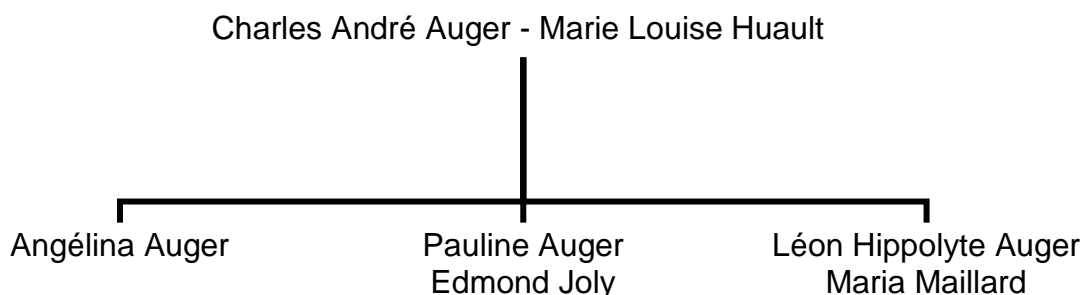
Un mystère demeure sans réponse. On retrouve son nom dans les listes de recensement de S.P.M. de l'île-aux-Chiens en 1877 (voir note bas de page numéro 26).

On peut émettre l'hypothèse que le travail de pêcheuse de coques aux faibles revenus de Marie Louise Huault ne lui a pas permis d'élever seule ses deux enfants en bas-âge, Pauline quatre ans et Léon deux ans après le décès du père.

La sœur de Marie Louise Huault, Amélie Joséphine, et son mari, Vincent Guerard³¹, habitent en 1877 l'île-aux-Chiens. Il est probable qu'ils ont recueilli le petit Léon. Marie Louise Huault a dû garder en France Pauline, un peu plus âgée.



La Mazurie maison de Charles Auger et Marie-Louise Huault (photo Mme Auger-d'Orlando)



Léon Hippolyte Auger et Maria Maillard

Léon Hippolyte Auger épouse le 09/03/1891 Maria Augustine Maillard à Saint-Michel-des-Loups. A cette date, comme l'atteste l'acte de mariage, Léon Auger demeure à S.P.M.³². De plus, aucun membre de la famille Auger n'est présent à la cérémonie.

Maria est née le 29/07/1868 à Saint-Michel-des-Loups, fille de Jean Maillard marin et de Virginie Genvresse³³. Ces derniers demeurent à l'île-aux-Chiens³⁴ mais reviennent souvent en métropole. Ils auront quatre enfants dont deux sont nés à Saint-Michel-des-Loups et deux à S.P.M..

³⁰ La maison de son enfance (en photo) sera vendue plus tard à la famille Gaillard

³¹ Vincent Guerard et Amélie Joséphine Huault n'ont pas eu d'enfants.

³² Extrait de l'acte de mariage de la mairie de Saint-Michel-des-Loups « de droit à Champeaux et de fait à Saint-Pierre et Miquelon ».

³³ Jean et Virginie sont natifs de Bouillon, ils sont décédés à Saint-Michel-des-Loups, lui en 1874 et elle après 1900. La famille Maillard est originaire au XVIIIème siècle, de Saint-Pair et Bouillon.

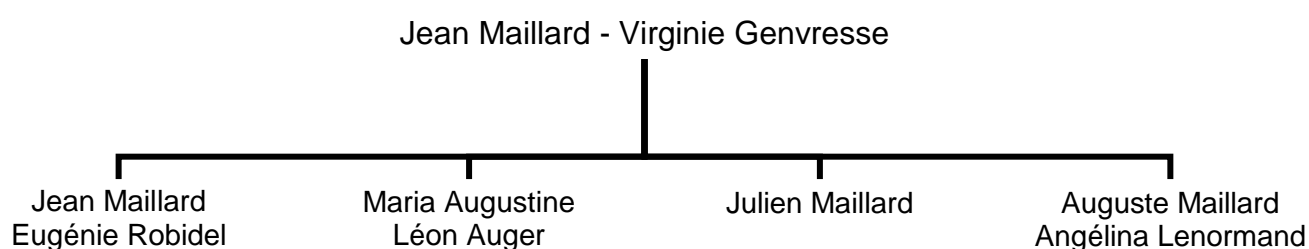
³⁴ Liste de recensement S.P.M. Ile-aux-Chiens 1877.

1 : Jean né le 08/10/1867 époux de Eugénie Robidel. Sophie Colaye en est une descendante directe.

2 : Maria Augustine épouse de Léon Hippolyte Auger. Madeleine Auger d'Orlando en est une descendante directe et vit aujourd'hui dans l'Orne.

3 : Julien Maillard né à S.P.M. le 02/09/1872 et décédé à Saint-Michel-des-Loups le 06/05/1885.

4 : Auguste Maillard né à S.P.M. en 1874 et décédé à Saint-Michel-des-Loups le 04/08/1942. Il épouse Angéline Lenormand³⁵ le 03/07/1900. Elle décède à Ducey en 1957. Leur fils Roland Legac, demeurant à Dinard, connaît très bien Saint-Michel-des-Loups.



Malle de Léon Auger (Photo Sylvie Bleas)

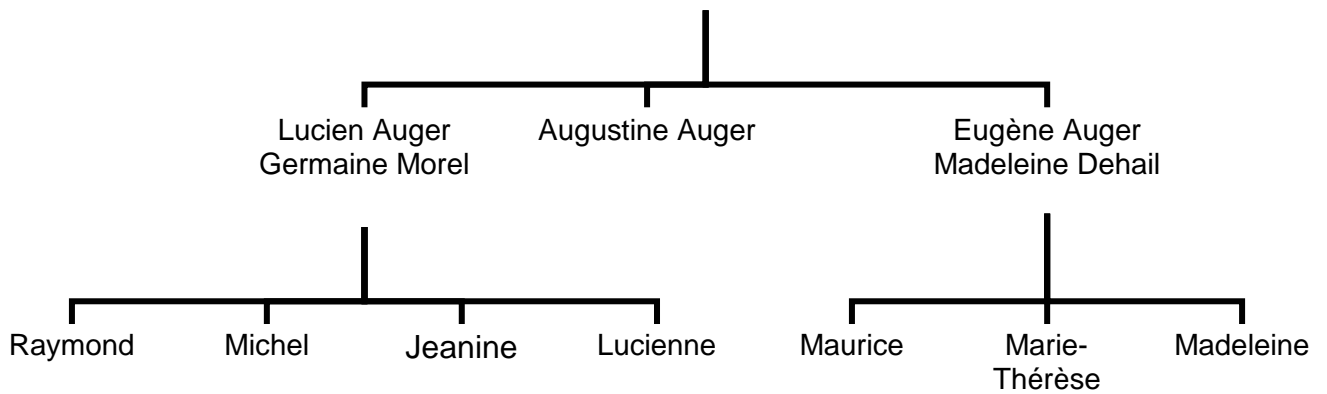


Initiale de Léon Auger sur la malle (photo Sylvie Bleas)

Léon Hippolyte et Maria ont vécu à Saint-Pierre où est né Lucien le 04/03/1891. Ils ont quitté S.P.M. vers 1893. On les retrouve sur l'acte de naissance de leur fille Augustine à Le Breuil en Auge, où Léon est employé du chemin de fer et Maria garde-barrière. Ils prendront leur retraite après une vie bien remplie à Saint-Michel-des-Loups à la Mellerie, héritage de la famille Maillard. Léon Hippolyte et Maria auront trois enfants :

³⁵ Angéline Lenormand est la fille de Louis Lenormand élu maire de Saint-Michel-des-Loups en 1885 et décédé le 11/06/1910.

Léon Hippolyte Auger - Maria Maillard



1 : Lucien Auger, né le 04/03/1891 à Saint-Pierre, est décédé à Saint-Michel-des-Loups le 13/08/1968. Il épouse Germaine Morel³⁶ et, de leur union, vont naître quatre enfants : Raymond qui a eu deux fils Jacques et Michel (père de Madame Sylvie Bleas qui habite à Lion sur Mer (14)) et deux filles, Jeannine, qui a eu un garçon Patrick, et Lucienne décédée en bas-âge.



Lucien Auger (photo Mme Auger d'Orlando)

2 : Augustine Maria Auger née le 26/11/1894 à Le Breuil en Auge, décédée à Beaufai (Orne) le 27/06/1926. Elle exerce le métier de modiste en couture à Paris et reste célibataire.

3 : Eugène Auger né le 06/01/1900 à Lignerolles (Orne) et décédé le 26/10/1981 à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe (Orne) où il est inhumé avec son épouse Madeleine Dehail³⁷ et leur fils Maurice.

Ils ont deux autres enfants : Marie Thérèse (1933-2005) et Madeleine née le 25/05/1937, mariée le 26/10/1957 à Charles d'Orlando.

Ces derniers ont trois enfants : Philippe, Françoise et Christine.

Madeleine et Charles sont les arrière-grands-parents du petit Rubend né le 25/02/2014, septième génération de Charles, le marin terre-neuve, et Marie Louise Huault, la pêcheuse de coques au pied des falaises de Champeaux.



Augustine et Eugène Auger (photo Mme Auger d'Orlando)

³⁶ Germaine Morel est née le 26/12/1896 à la Chaise Baudouin , elle est décédée le 16/05/1986 à Caen.

³⁷ Madeleine Dehail est née le 17/01/1905 à Rai (Orne) et elle est décédée le 28/01/1995.



Léon Auger, Maria Maillard, plage de Carolles, 1937 (photo Mme Auger-d'Orlando)

Les familles Poirier-Lecoq-Nicolle-Tillard.

Jean Baptiste Poirier est originaire de Saint-Loup³⁸. En 1789, il est domestique à Champeaux et épouse Marie Langlois native de ce même village. Il a dû participer aux événements historiques de la Révolution et au siège de 1793 à Granville contre les Vendéens. En 1806, à la naissance de son fils François, il est garde-côte canonnier³⁹. Le 20 février 1805, les Anglais ont débarqué à Dragey, plus exactement à Poterel⁴⁰. A cette date, la France est en guerre contre l'Angleterre. Tous les gardes-côtes ont été mis en état d'alerte. Jean Baptiste qui exerce son poste à Champeaux a dû, lui aussi, rejoindre sa position sur la falaise en tant que canonnier⁴¹.

La famille Poirier est partie prenante de la vie de Champeaux. Sur une pétition⁴² de soutien à l'abbé Piton du 8 Brumaire an XIII (30/10/1804), on peut reconnaître la signature de Jean Baptiste.

Jean Baptiste et Marie habitent au village du Huault⁴³ dans une maison qui existe toujours. Ils auront quatre garçons :



Le village Huault : maison de François Poirier et Marie Louise Lecoq (Photo J C Frémont)

³⁸ Fils de Guillaume Poirier et de Marie Doublet.

³⁹ Ce métier de canonnier il le doit au siège de Granville où il fut formé.

⁴⁰ « Histoire et légende en pays Montois » Jean Christophe Fremont, 1998, Yellow concept, Saint-Malo.

⁴¹ Il reste les ruines d'une cabane et de sa redoute pour le canon à Erquy Côtes-d'armor.

⁴² « Histoire et architecture de l'église de Champeaux », Jean Christophe Frémont-APSEC-2001 page 43.

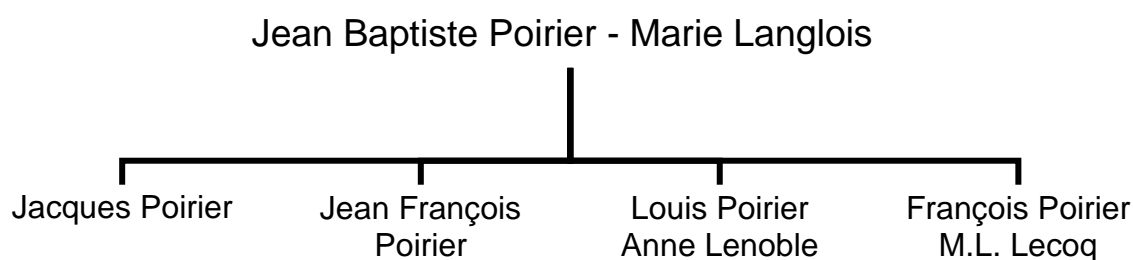
⁴³ Ce nom de village n'existe plus, il est rattaché à la Guilberdière.

1 : Jacques né le 07/03/1790 (trace perdue)

2 : Jean François né le 21 fructidor an IV de la République (07/09/1796). Ce garçon sera marin sur la frégate de guerre la Néréide. Il décède à l'hôpital des Basse-Terre à la Guadeloupe le 18/04/1818⁴⁴

3 : Louis né le 24 nivôse de l'an XI de la République (01/01/1803). Il épouse Anne Lenoble, couturière, native de Champeaux. Il exerce le métier de menuisier.

4 : François né 18/06/1806. Il épouse le 26/11/1840 Marie Louise Lecoq⁴⁵ de Champeaux. Ils auront un fils Pierre François Poirier né le 20/05/1842. François comme son frère est menuisier.



Drôle de destin

Le malheur d'une famille peut changer le destin d'une personne. En 1843, Jean-Baptiste Poirier et ses deux fils Louis et François⁴⁶ décèdent dans l'année. Pierre-François, le fils de François, est encore un bébé que Marie Louise sa femme doit élever seule. Le 11 septembre 1849, elle se remarie avec Jean Nicolle⁴⁷. Ils ont deux enfants : Jean François (né en 1850 et décédé en 1851) et Louis Constantin né en 1857, marié à Adèle Durand le 12/01/1886. Ce dernier fait les campagnes de pêches à S.P.M.. On le retrouve en pension chez son demi-frère Pierre François à l'île-aux-Chiens en 1877.⁴⁸ Il est porté disparu à bord du Jean-Marie, qui a sombré en revenant de Saint-Pierre vers Granville. Son décès le 25/01/1889 est rendu par jugement au tribunal d'Avranches en date du 06/09/1890⁴⁹.

⁴⁴ Archives de la marine, Guadeloupe. Anom-Irel.

⁴⁵ Aucune trace de son décès.

⁴⁶ Jean-Baptiste décède le 23/03/1843, Louis le 25/09/1843 et François le 26/04/1843.

⁴⁷ Il décédera à Villedieu le 24/12/1871. Dans l'état civil de Villedieu, il est déclaré inconnu, on y décrit ses vêtements et on affirme qu'il est paralysé. On ne sait pas comment Marie Louise Lecoq a pu connaître l'existence de son décès. Elle le reconnaît et son décès est retranscrit sur l'état civil de Champeaux.

⁴⁸ Archive S.P.M. recensement l'île aux Chiens en date du 15/03/1877

Poirier Pierre François pêcheur

Bouillon Virginie son épouse

Poirier Henri 15 ans

Poirier Marie-Aimée 13 ans

Poirier Pierre 4 ans

Poirier Joséphine 1 an

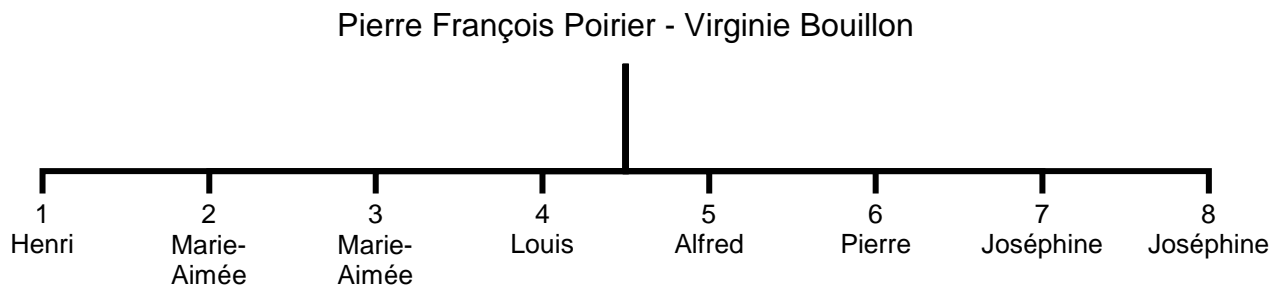
Gautier Joseph 3 ans

Nicolle Louis Constantin pêcheur 19 ans pensionnaire

Mace Ferdinand 27 ans pêcheur pensionnaire.

⁴⁹ Archive de Champeaux 1890, pages 107, 108, 109.

Pierre François s'installe à S.P.M. où le 16/09/1865 il épouse Virginie Bouillon⁵⁰ (née le 20/09/1845 à Saint-Pierre). De leur union vont naître huit enfants.



Sur les huit enfants quatre vont décéder en bas âge :

2 : Marie-Aimée 1862-1862

4 : Louis-Pierre 1866-1866

5 : Alfred-Louis 1868-1870

7 : Joséphine-Léontine 1874-1875. elle est la première personne baptisée dans l'église de l'île-aux-Chiens⁵¹. Elle y est aussi la première personne inhumée.

1 : Henri-Louis (1862- après 1900) se marie avec Joséphine Jardin (1860-après 1900). Ils ont quatre enfants (descendance Lebrun.)

3 : Marie-Aimée (1863-1952) se marie à Ernest Tillard. Ils ont cinq enfants (descendances Heudes, Lehuenen, Couetil etc.)

6 : Pierre 1873-10/06/1930, maire de l'île-aux-Chiens de 1909 à 1920. Il succède à son père comme gardien de phare. Il sauve beaucoup de vies au péril de la sienne. Le 14/16/1908, aidé de Couepel, il tente de sauver deux marins, Louis Gervais et Edouard Briand, en perdition sur leur bateau. Il ne sauvera que Briand, Gervais sera retrouvé noyé le lendemain.

En 1921, il vit près du phare avec sa mère Virginie Bouillon. C'est lui qui a découvert le corps assassiné de Coupard en 1888, ce qui allait devenir l'affaire Néel⁵².

8 : Joséphine-Victoire (1876-après 1900), elle épouse Louis Heudes et ils ont deux jumeaux mort-nés.

Marie-Aimée Poirier - Ernest Tillard

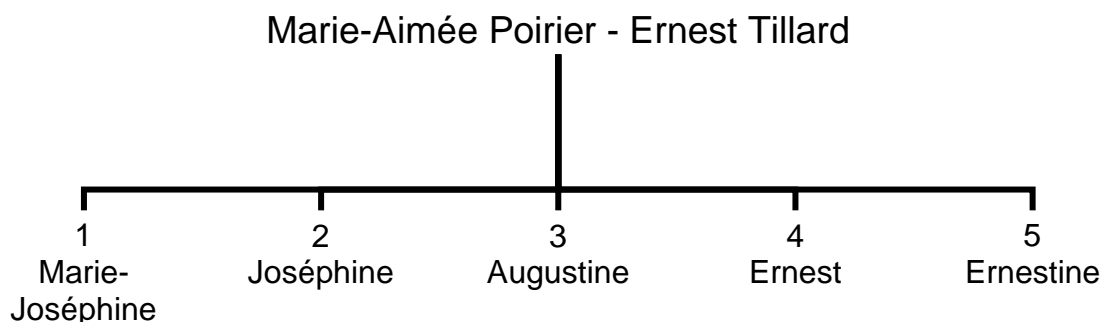
« Avec Dominique nous sommes venus visiter Granville et sa région, notre berceau familial » Monsieur et Madame Levasseur (née Derouet) habitants de S.P.M.

⁵⁰ Elle est décédée après 1920, fille d'Antoine Bouillon (1815 Coudeville, 1873 S.P.M.) et de ? (1817 Genêts, 1866 S.P.M.).

⁵¹ L'église a été construite en 1874.

⁵² Le 31/12/ 1888, Joseph Néel né à S.P.M. (parents natifs de Carolles) et Louis Ollivier natif des Côtes-d'armor sont tous les deux marins. Au soir d'une beuverie, ils se rendent chez François Coupard, natif de Bacilly, et le tue. Le corps de ce dernier est découvert le lendemain atrocement mutilé. Après le jugement, Néel est condamné à mort et Ollivier à dix ans de travaux forcés. Néel est guillotiné dans des conditions inhumaines. Un film de Patrice Leconte sorti en 2000 raconte cette affaire. Le rôle de Néel est romancé, bien loin de la vérité.

Marie-Aimée Poirier est née le 26/11/1863 à Saint-Pierre. Elle est décédée le 20/01/1952 à Saint-Pierre aussi, à l'âge de 88 ans. Elle s'est mariée (date inconnue) avec Ernest Tillard⁵³ (né le 05/09/1856 Genêts). Ce dernier est décédé le 12/12/1912 à Saint-Pierre. Ils ont eu cinq enfants

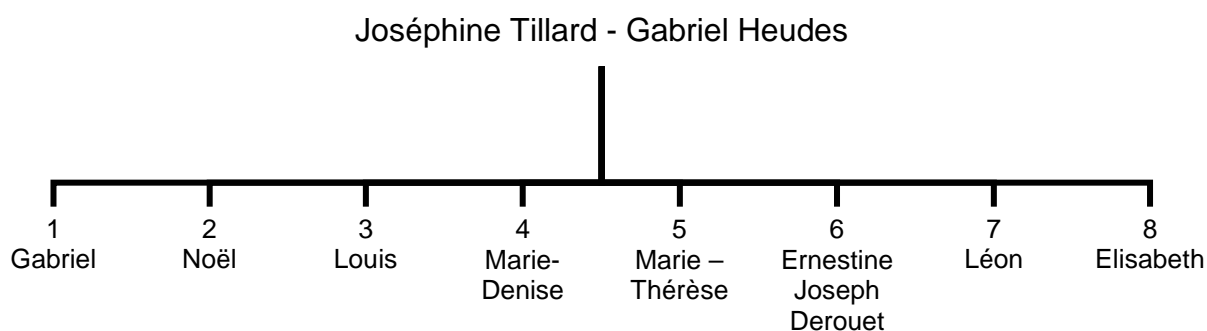


1 : Marie-Joséphine née en 1885 (pas de renseignements)

2 : Joséphine née le 13/09/1886 à l'île-aux-Chiens, elle est décédée le 09/11/1973 à Saint-Pierre. Elle se marie avec Gabriel Heudes marin né le 22/06/1879 à l'île-aux-Chiens et décédé le 06/01/1940 à Saint-Pierre.

Ils ont ensemble huit enfants dont quatre garçons : Gabriel, Noël-Auguste, Louis-Georges, Léon et quatre filles : Marie-Denise, Marie-Thérèse, Elisabeth et Ernestine.

La plupart ont des descendance avec des petits enfants qui vivent soit à S.P.M. ou en métropole.



3 : Augustine-Alphonsine née le 26/01/1888 à l'île-aux-Chiens, elle est décédée le 15/03/1968 à Saint-Pierre. Elle épouse Louis-Joseph Lehuenen avec qui elle a trois enfants : Joseph, Augusta et Léon.

4 : Ernest né le 11/08/1889 (pas de renseignements).

5 : Ernestine-Marie née le 14/07/1891 à l'île-aux-Chiens. Elle se marie avec Alfred Ambroise Couetil né le 08/10/1891 à l'île-aux-Chiens.

⁵³ Fils de Alphonse Tillard (1828 Genêts-1893 l'île-aux-Chiens) et de Marie-Louise Lacour (1830 Genêts-1887 l'île-aux-Chiens). Lui était marin Terre-Neuve, elle pêcheuse de coques dans la baie du Mont-Saint-Michel.



*Joséphine Tillard et Gabriel Heudes, Saint-Pierre et Miquelon
(photo M. et Mme Levavasseur)*

Augustine Tillard – Louis-Joseph Lehuenen

Augustine Tillard et Louis Joseph Lehuenen ont eu trois enfants. Ces trois personnes sont très connues à S.P.M., tant leur engagement auprès de la France que l'amour qu'ils portent à leur archipel sont grands.

Léon Lehuenen est né à Saint-Pierre vers 1910. En 1944 il fait partie de la 2^{ème} DB du général Leclerc⁵⁴. A la fin du conflit, il retourne à S.P.M. où il devient instituteur et directeur de l'école publique. Il se marie avec Marie-Ursule Pine et ils ont trois enfants. Il décède en 2010.

Joseph Louis Lehuenen (1908-2001), ancien pilote maritime, devient maire de Saint-Pierre de 1955 à 1971. Elu conseiller général, il est aussi le conservateur du musée. Ecrivain poète, il a écrit entre autres *Contes, récits et légendes des îles Saint-Pierre et Miquelon* avec son fils Roland ainsi que *Les éphémérides des îles Saint-Pierre et Miquelon* en collaboration avec Emile Sasco. Une rue de Saint-Pierre porte son nom. En 2004 un timbre à son effigie est édité. Il est commandeur de la légion d'honneur et de l'ordre national du mérite.

Son fils, Roland, est professeur à l'université de Toronto au Canada, membre de l'académie des lettres et sciences humaines de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il est l'auteur de plusieurs études sur les écrivains français du XIX^{ème} siècle.

Augusta Lehuenen est née le 26/01/1922 à Saint-Pierre. En 1942, elle s'engage dans les FFL⁵⁵ dans la marine comme radio en Angleterre. Ecrivain, elle est l'auteur du livre *Un amiral dans nos Îles*. Elle a beaucoup travaillé à S.P.M. dans les vies associatives. Elle est chevalier de la légion d'honneur et vit de nos jours à Saint-Pierre.

⁵⁴ Les Saint-Pierrais ont reconnu dès le début de la guerre 1939-1945 le gouvernement du général de Gaulle.

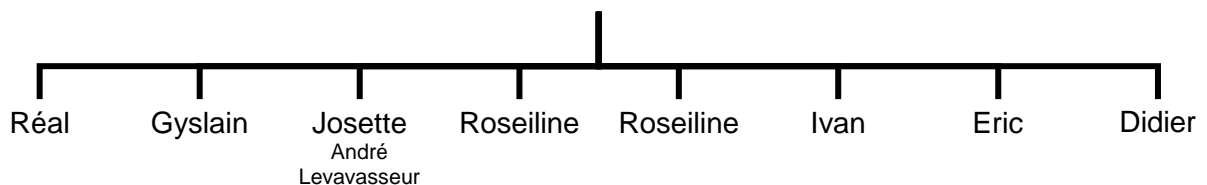
⁵⁵ FFL forces françaises libres.

Ernestine Heudes - Joseph Emile Derouet :



Ernestine Heudes et ses enfants (photo de M. et Mme Levasseur)

Ernestine Heudes - Joseph Derouet



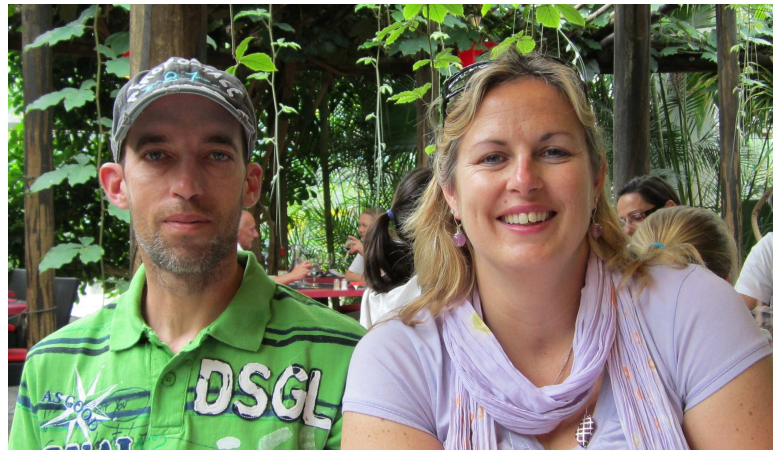
Ernestine Heudes et Joseph Emile Derouet⁵⁶ ont eu huit enfants dont Josette Derouet épouse d'André Levasseur.

Pour cette étude, les deux enfants de ce couple ont facilité les contacts avec les familles demeurant à S.P.M., en particulier Dominique Levasseur, qui nous fait l'honneur d'être présente à Champeaux pour les Journées du Patrimoine en septembre 2014. Elle représente tous les Saint-Pierrais absents mais présents dans nos cœurs les jours de l'exposition.

⁵⁶ Le père de Joseph, Pierre Derouet, est armateur-constructeur diplômé de la ville de Saint-Malo. Il a participé à la construction de l'église de l'île-aux-Chiens en 1873-1874, avec les bois de charpente de deux goélettes.



Monsieur et Madame Levasseur (née Derouet) (photo Dominique Levasseur)



Leurs 2 enfants Frédéric et Dominique Levasseur (photo Dominique Levasseur)

Pour conclure, notons que les descendants de Pierre-François Poirier et de Virginie Bouillon représentent environ entre 1% à 2% de la population de S.P.M. qui compte 6 500 habitants.

LES TERRE-NEUVAS DE CHAMPEAUX AU XIX^e SIECLE

Par Nicole SANVITI

Un peu de vocabulaire

Selon les définitions données par le C.N.R.T.L. (Centre National de Recherches Textuelles et Lexicales) :

***Terre-Neuviers** serait le terme le plus ancien. Il apparaît en 1609 pour désigner un marin qui se rend à Terre-Neuve.

Mais il sert aussi à nommer les navires utilisés pour la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve.

***Terre-Neuvas** serait une variante dialectale de l'Ouest de la France, employée principalement en Bretagne pour désigner soit les bateaux soit les pêcheurs se rendant à Terre-Neuve.

***Terre-Neuviens**, les habitants de l'île de Terre-Neuve.

Un peu de Géographie



Terre-Neuve (en anglais Newfoundland) est une grande île au large de la côte atlantique de l'Amérique du nord, d'une superficie de 115.200 km², comptant 4800 km de côtes. Elle commande l'embouchure du fleuve Saint-Laurent vers la mer, formant ainsi le golfe du Saint-Laurent, le plus grand estuaire du monde. Cette île fait partie de la province canadienne de « Terre-Neuve et Labrador ». Sa capitale, St John, se trouve à l'extrémité Est de l'île.

Beaucoup d'Histoire

Les Vikings auraient débarqué vers l'an 1000 sur l'île de Terre-Neuve qu'ils nommèrent Vinland (site archéologique de l'anse aux Meadows). Les populations autochtones, Inuits ou Paléo-Inuits, les auraient forcés au départ. En 1497, une première expédition, conduite pour le compte des Anglais par le pilote vénitien Giovanni Caboto (John Cabot), explore la région, découvre la richesse des Grands Bancs et ramène trois indigènes Micmacs.



Gravure colorée réalisée en 1670 par le cartographe vénitien Vincenzo Coronelli faisant état des découvertes de Giovanni Caboto. Musée Stewart - Montréal

Dès le début du XVI^e, Anglais, Normands, Bretons et Basques fréquentent les bancs de Terre Neuve.

A cette époque, les relations avec les chasseurs-cueilleurs Béothuks et Micmacs sont bonnes. Européens et « Peaux Rouges » pratiquent la traite des fourrures et il y a peu d'installations fixes, la pêche se pratiquant essentiellement au large, sur les Bancs.

A la fin du XVI^e siècle, les Anglais essaient de renforcer leur position en installant des colonies de pêcheurs.

En 1635, les Français ripostent en colonisant la partie sud de l'île, autour de la baie de Plaisance.

Un gouverneur sera nommé et la colonie de pêcheurs sera fortifiée et armée en 1662 par Louis XIV.

En 1687, le sud de Terre-Neuve comptait 663 Français avec leur famille, dont 256 à Plaisance.

Toute la fin du XVII^e siècle verra se développer une série de conflits, parfois violents, entre Français et Anglais et, en 1690, Plaisance est détruite.

Le début du XVIII^e siècle est marqué par les oppositions liées à la Guerre de Succession d'Espagne à laquelle le traité d'Utrecht met fin (11 Avril 1713). L'article 13 reconnaît que l'île de Terre-Neuve est une possession britannique, que la France abandonne la forteresse de Plaisance et que le droit de pêche est limité à une section particulière du littoral qui sera dénommée le « French Shore ». Les pêcheurs français iront s'installer à l'île Royale (île du Cap Breton).

Terre-Neuve n'est plus, pour les Français, qu'un lieu d'occupation saisonnière, ce qui rendait difficile le respect des droits de pêche et entraîna des modifications du French Shore.



Modifications du French Shore entre 1713 (traité d'Utrecht) et 1904 (Entente Cordiale)

A partir de 1713, c'est l'île du Cap-Breton qui est choisie pour établir une grande base navale, destinée à compenser la perte de Plaisance.

Sur le site de Louisbourg, on construit un port pour contrôler l'estuaire du St Laurent, libre de glace en toute saison, pouvant héberger une garnison de 800 hommes.

En 1740, Louisbourg compte 4500 habitants et le port reçoit 500 navires par an. Il sert de base avancée aux pêcheurs de Terre-Neuve ainsi que de centre d'expédition de la morue.

Prise une première fois par les Anglais en 1745, puis rendue à la France en 1748, elle est définitivement ruinée, en 1758, après un siège éprouvant, au cours de la Guerre de 7ans.



Plan de Louisbourg dessiné en 1765 par Jean de Beaurain

De plus, à la fin de cette guerre (traité de Paris **10 Février 1763**), la France abandonne à l'Angleterre l'Acadie (dont l'île du Cap Breton) et reçoit, en échange, la totale propriété de St-Pierre-et-Miquelon : «le paradis terrestre» (c'est ainsi que les Acadiens nommaient leur territoire) contre des confettis au sud de Terre-Neuve !

Tel est le cadre dans lequel vont évoluer les pêcheurs champelais partis traquer la morue à Terre Neuve.

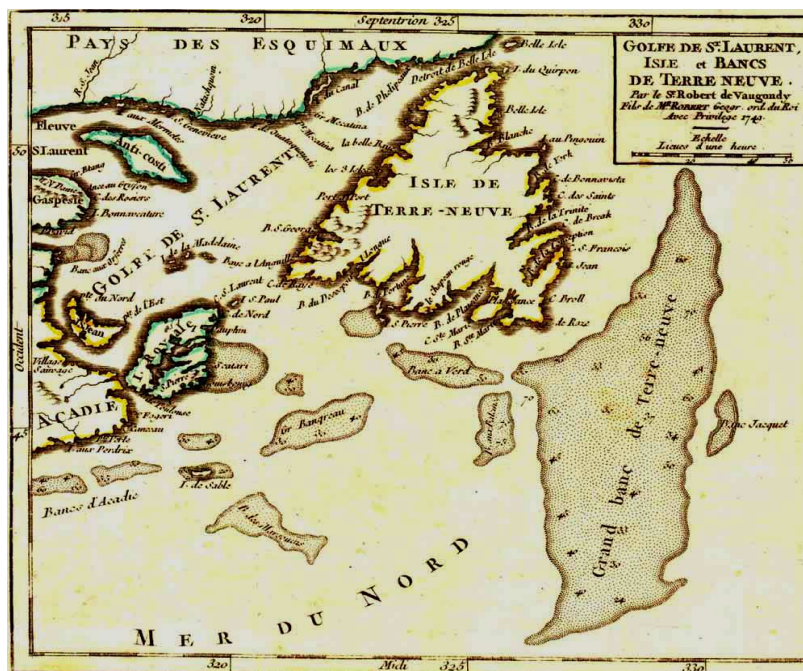
Pourquoi et comment pêchait-on la morue à Terre-Neuve ?



Pourquoi à Terre-Neuve en particulier ?

Les Grands Bancs de Terre-Neuve sont un ensemble de plateaux sous-marins (282 500 km²) situés à 2 ou 300 km au sud/sud est de l'île.

Ils sont peu profonds (la plupart entre 51 et 100m) et le courant froid du Labrador s'y mélange avec le Gulf Stream favorisant ainsi le développement de la plus grande réserve de poissons du monde.



Carte dressée en 1749 par le Sieur Robert de Vaugondy, fils de Messire Robert, géographe ordinaire du roi.

Les côtes de Terre-Neuve, surnommée par les Portugais île de «bacalhau» (l'île des morues) bénéficient des mêmes conditions favorables et dès le 15 Septembre 1520, un navire débarque, dans le port de Fécamp, « ung millié de moreeux ».

Vers 1530 on dénombre, en provenance d'Europe, une trentaine de bateaux venus pêcher la morue sur l'île.

C'est l'abondance de la ressource qui provoque la ruée : entre 1722 et 1792, le seul port de Granville arme plus de 3900 bateaux pour la pêche morutière ce qui fait, sur les 70 ans, une moyenne supérieure à 50 unités par an. Même si les risques étaient grands, les profits l'étaient tout autant.

Comment cette pêche se pratiquait-elle ?

Il y a deux sortes de pêche : la pêche errante et la pêche sédentaire.

Nous sommes très bien renseignés sur les pratiques de pêche à la morue au XVIII^e siècle grâce au *Traité général des pesches* (1769-1782) de Louis Duhamel du Monceau qui consacre à ce sujet 84 pages et 19 planches de gravure.

La pêche errante ou pêche de la morue « verte »

Cette pêche se pratiquait en pleine mer, sur les Bancs de Terre-Neuve, en laissant dériver les bateaux au-dessus des fonds poissonneux.

Généralement le départ avait lieu en Février et le retour en Mai.

Si l'armateur choisissait de faire deux voyages durant la campagne, le premier départ était en Janvier et le second en Juillet avec retour en Septembre. C'était à ses risques et périls car, en Janvier, les glaces sont encore bien présentes sur les Bancs et, en Septembre, le cours de la morue salée a baissé.

Selon Duhamel du Monceau, pour Granville, les bateaux jaugeaient en moyenne 100 à 120 tonneaux avec 19 hommes à bord (au delà, il fallait un chirurgien).

Le poisson était traité à bord. Une fois arrivée sur le pont, la morue passait entre les mains - de *l'étesteur* ou *décolleur* chargé de couper la tête et de mettre en barrique le foie (pour l'huile), le

cœur, la rate et les œufs ou *rogue* (pour les appâts).

- du *trancheur* ou *habilleur* qui fendait en long le poisson pour enlever l'arête centrale.

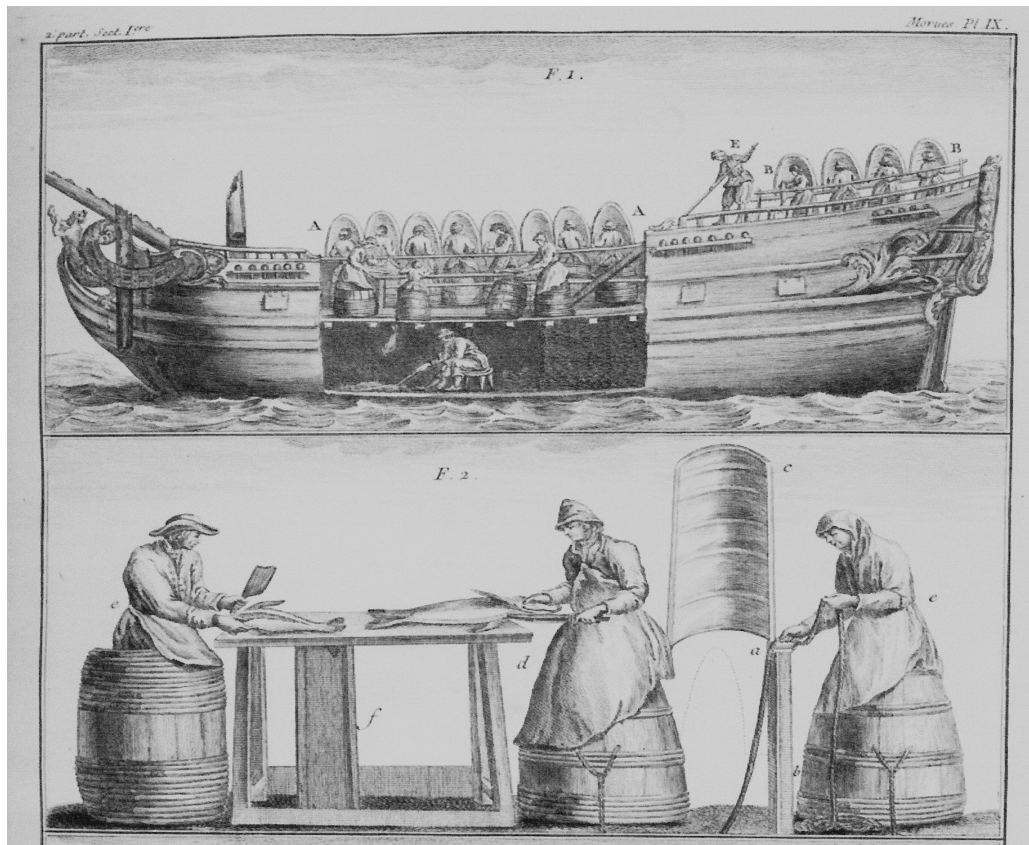
- du *nautier*, un mousse qui détachait la *noue* (vessie natatoire) pour faire de la colle.

- du *saleur* qui mettait au sel et empilait.

Le conditionnement «en vert» consistait en une alternance de couches de sel et de poisson qui devenait ainsi verdâtre (d'où le nom de «morue verte»).

Une fois les cales chargées de 30 à 40 tonneaux de morue salée, le capitaine levait l'ancre pour un retour direct en France, vers les ports du Havre, Honfleur ou Dieppe.

Au XVIII^e siècle, le port de Granville était l'un des principaux pourvoyeurs du marché parisien en «morue verte», beaucoup plus appréciée que la morue sèche au nord de l'Europe.



Les pêcheurs sont protégés du vent et des embruns par des theux en forme de niche. Un novice achemine les prises aux hommes qui préparent la morue, avant le salage, dans la cale. Duhamel du Monceau, Traité Général des Pêches, Pl. IX.

Les avantages de cette pêche étaient considérables : les poissons étant beaucoup plus gros, les cales se remplissaient donc plus vite. En outre, la morue salée ou «verte», se vendait deux fois plus cher que la morue sèche, surtout avant le carême. Mais elle se conservait moins longtemps, ne supportait pas la chaleur et donc, voyageait mal vers le sud.

La pêche sédentaire ou pêche de la morue sèche

Elle se pratique le long des côtes de Terre-Neuve et sur les rives du golfe du St Laurent.

Comme ces lieux de pêche se situent plus au nord, les départs sont plus tardifs, pour éviter la glace et les icebergs. A Granville, la date était fixée par les autorités maritimes au 20 Avril.

Le retour avait lieu en Octobre, avant le début des grands froids.

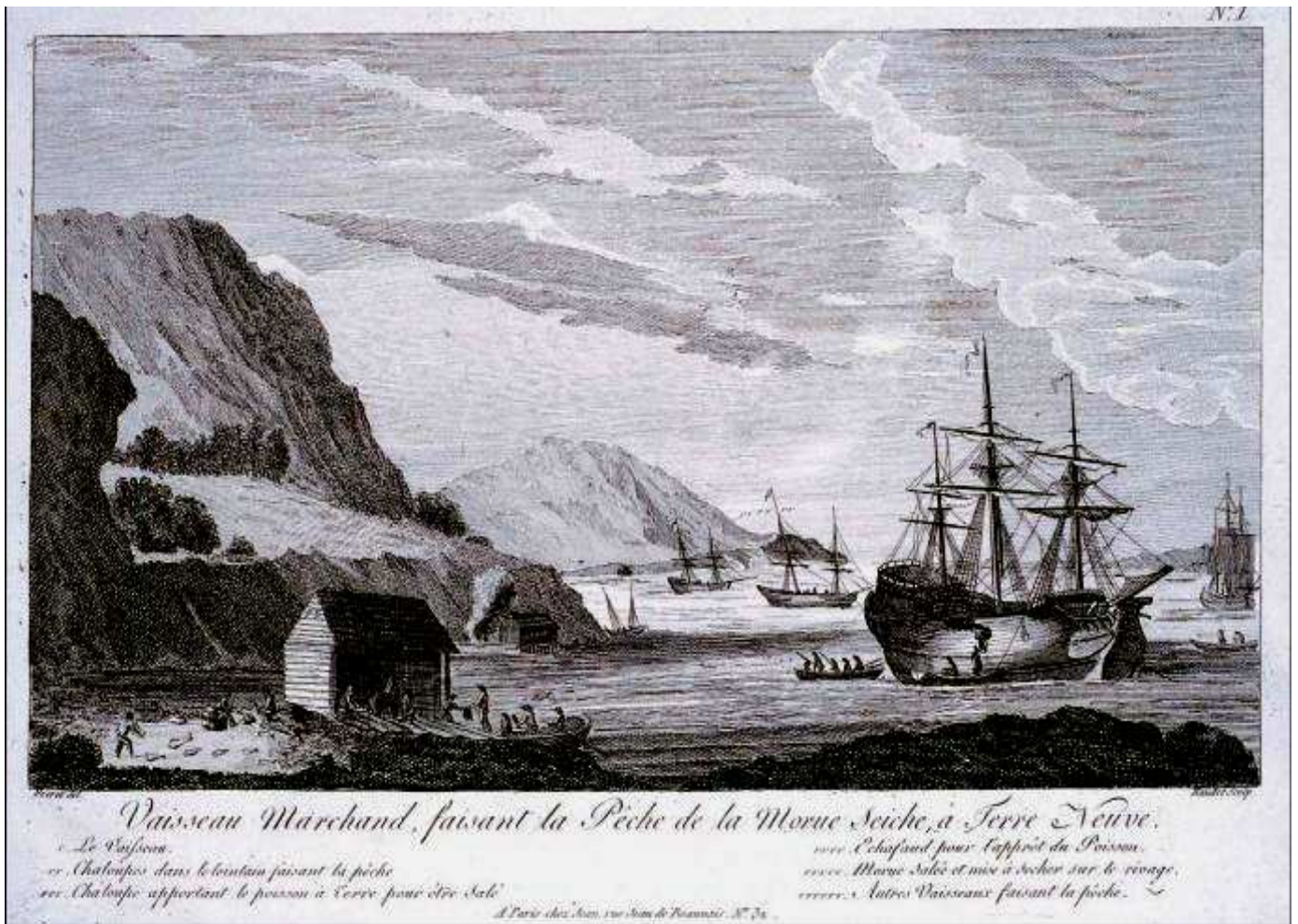
Les bateaux étaient beaucoup plus gros (80 à 200 tonneaux selon Duhamel du Monceau) avec un équipage d'un homme pour 2 tonneaux, mais cela restait extrêmement variable.

Ils transportaient un matériel important et pouvaient également être armés.

Cela se justifiait par le type de pêche pratiquée : une fois le navire arrivé à destination, il débarquait hommes et matériel, en particulier les chaloupes, arrivées en pièces détachées et remontées sur place par les charpentiers du bord.

Chaque chaloupe était munie d'un mât et d'une voile carrée et embarquait 2 à 3 matelots (un navire de 100 tonneaux pouvait compter 20 chaloupes).

L'équipage était divisé en deux équipes: une pour les chaloupes pêcheuses, une pour le service de terre.



Gravure historique de 1820

Les chaloupes pêcheuses partaient le matin, soit pour prendre les appâts (capelans, harengs...) soit pour capturer les morues qui étaient ensuite débarquées à terre.

Les hommes du service de terre étaient chargés de traiter le poisson débarqué à l'échafaud ou *chafaud*, atelier démontable où s'effectuaient les premières opérations :

- le *gravier* ouvre la gorge et retire la langue qui est mise en baril et permet de faire le compte des prises pour chaque chaloupe,
- le *décolleur* coupe la tête et met à part le foie et les rogues (œufs),
- l'*habilleur* enlève l'arête centrale,
- le *saleur* met une fine couche de sel et empile les morues pour les laisser dégorger pendant 2 à 8 jours en fonction des conditions météorologiques.

Venaient ensuite :

- le lavage à l'eau de mer,
- l'égouttage pendant 8 à 10 jours,
- le séchage sur les galets de la «grave» pendant plusieurs mois.



B : le poisson arrivé dans la chaloupe est hissé sur l'échafaud.

D : intérieur de l'échafaud avec un étal où travaillent les décolleurs et trancheurs dans leur baril ; au-dessus leur dortoir.

F : salage des morues habillées.

E : foissier pour extraire l'huile des foies ; deux robinets, un en bas pour l'écoulement du sang et de l'eau, un plus haut pour récupérer l'huile qui surnage.

M : claies pour égoutter les morues avant de les étendre sur la grave.

Duhamel du Monceau Traité général des pesches, 2^{ème} partie, section 1, planche XVII.

Il y a là, avant la lettre, un véritable atelier de travail à la chaîne.

Ce traitement permettait une plus longue conservation et une vente plus large, jusqu'au Levant. En outre, il était plus économique en sel (1/3 de moins par rapport à la morue «verte»).

Les marins mangeaient et dormaient à terre, dans des cabanes plus ou moins confortables. Le bateau qui les avait amenés pouvait repartir faire du commerce vers les Antilles, avec une partie de l'équipage.

En Octobre, une fois la campagne terminée, c'était le retour vers l'Europe mais les plus gros navires ne rejoignaient pas directement leur port d'armement. Une partie de l'équipage (les pêcheurs, saleurs...) rentrait au pays en embarquant comme passager sur des navires de transport plus petits, les « saques » ; le reste partait vers les ports de l'Atlantique ou de Méditerranée pour procéder à la vente du poisson.

Ces marins ne retournaient à terre qu'après plusieurs mois de navigation commerciale, ce qui n'était pas sans danger car ils n'avaient pas que des amis en mer (corsaires anglais mais aussi pirates du détroit de Gibraltar). C'est pourquoi il y avait souvent, à bord, des canons et les hommes en conséquence.



Débarquement du poisson, chargé sur des brouettes pour le conduire aux magasins
 Duhamel du Monceau *Traité général des pesches*, 2^{me} partie, section 1, planche X, fig.3

Les évolutions au XIX^e siècle

Elles concernent surtout la pêche de la morue salée.

Selon Adolphe Bellet, *La Grande Pêche de la Morue à Terre Neuve* (1901), dès 1815, on ne pêchait plus à la ligne à la main, sur le bateau, mais avec une ligne de fond à partir de chaloupes (2 puis 3). Chaque chaloupe possédait un foc, une misaine et un tape-cul, était munie de 7 avirons avec un équipage de 5 matelots et un novice, chargés de poser un palangre (corde) muni de centaines d'hameçons.

Le commandant et administrateur pour le Roi à Saint-Pierre et Miquelon, au Ministre de la Marine et des Colonies.

Saint-Pierre de Terre-Neuve, le 14 novembre 1820.

Monseigneur,

Je crois qu'il est de mon devoir de rendre compte à votre Excellence des craintes que j'éprouve que des événements malheureux n'arrivent aux bâtiments de commerce qui font la pêche sur le Grand-Banc ; craintes fondées sur ce qui est arrivé cette année au capitaine de commerce Gourdan, du brick l'*Auguste*, de Nantes, lequel a perdu sa chaloupe montée par cinq hommes.

Plusieurs des patrons des chaloupes détachées du bord de ces bâtiments négligent de prendre avec eux une ligne qu'ils doivent filer à mesure qu'ils s'éloignent de leur bâtiment. Après avoir tendu leurs lignes, ces hommes ne peuvent, malgré leurs efforts, trouver leur navire ; démunis de provision, battus par une mer presque toujours grosse, la mort les attend, à moins que, par un de ces secours inopinés envoyé par la Providence, ils ne se trouvent sauvés par quelqu'autre bâtiment mouillé sur le Grand-Banc.

Je regarde donc, Monseigneur, sous le rapport de l'humanité, comme un devoir indispensable, que des ordres positifs soient donnés aux capitaines d'enjoindre impérativement à leurs officiers et patrons de ne jamais quitter la ligne dont chaque embarcation devra être munie, et je pense, en outre, que chaque bâtiment de commerce destiné à cette pêche devrait avoir deux pierriers à l'aide desquels le capitaine pourrait indiquer sa situation, dans le cas où la ligne viendrait à casser.

Signé : FAYOLLE.

Pour copie conforme :

Signé : Baron PORTAL.

Ces chaloupes dérivait, reliées par la ligne ou par un filin au navire mouillé sur le banc afin d'éviter de se perdre en cas de brume.

Dans ce cas, on utilisait également des «pierriers» (petit canon) pour faire des signaux permettant aux embarcations égarées de rejoindre le bord.

Vers 1840, on remplace le câble en chanvre qui reliait les chaloupes au bateau, par des chaînes en fer.

Mais les lignes deviennent trop longues (jusqu'à 5 kilomètres) et il faudra abandonner cette sécurité.

Enfin, au début des années 1870, les chaloupes lourdes à manier et à hisser à bord, sont remplacées par les doris d'origine américaine (*waris*) : à fond plat, plus petits, plus légers, ils comptent 2 hommes à bord et s'empilent facilement sur le pont du navire morutier qui en embarque 10 à 12.

Les opérations de pêche sont plus faciles à mettre en œuvre mais deviennent beaucoup plus dangereuses car les doris peuvent être facilement emportés par les courants.



The Fog Warning – Winslow Homer (1885)

La brume est en train de monter, il faut essayer de rejoindre le navire au plus vite.

Autre modification, dans l'utilisation des appâts : en 1886, les Anglais interdisent aux habitants de Terre-Neuve de vendre des appâts (capelans, harengs, encornets...) aux pêcheurs français qui doivent alors utiliser les bulots.

C'est un surcroît de travail non négligeable : pour appâter les cordes de 12 doris, il fallait 60.000 bulots qu'on devait pêcher, décoquiller et amorcer, à raison de trois par hameçon.

A la fin du XIX^e selon les renseignements donnés par Auguste Bellet, lui même armateur à Fécamp, les navires morutiers armés pour la pêche à la morue verte sont généralement des 3 mâts (barque ou goélette), jaugeant entre 300 et 450 tonneaux, d'une valeur moyenne de 160 000 Frs une fois armés.

L'équipage de 30 hommes se compose de

- 1 capitaine qui doit être reçu maître au cabotage
- 1 second qui fait office de trancheur
- 1 saleur faisant fonction de lieutenant
- 12 patrons de doris
- 12 matelots
- 1 novice
- 2 mousses

Le matériel d'armement comprend essentiellement :
500 brasses de chaînes-câbles en fer ;
4 ancres de pêche, de 425 à 450 kilog. chacune ;
18 doris avec leur gréement et leurs avirons ;
75 ancres de doris ;
750 pièces de ligne, mesurant chacune 75 brasses ;
150,000 avançons de 1 mètre à 1 m. 10 ;
150,000 hameçons en acier ;
Les cordes pour les bouées et pour la pêche aux bulots ;
Les chaudrettes, mannes et paniers pour cette même pêche :
50 barils de harengs salés pour servir d'appât dans la pêche
aux bulots ;
300 tonnes de sel pour la préparation de la morue ;
10 tonnes de charbon de terre pour la cuisine ;
Du bois et toutes les victuailles pour un équipage de 30 hommes
qui doit être absent pendant six longs mois ;
120 pièces bordelaises de cidre pour la boisson ordinaire des
équipages ;
10 barriques de vin ;
100 litres de genièvre ;
2,000 litres d'eau-de-vie ;
5,000 kilogs de biscuits ;
1,500 kilogs de pommes de terre ;
Du lard et du bœuf salé ;
Des conserves de viande et de légumes ;
Du beurre, de la graisse et de l'huile à manger.

En un mot, tout ce qu'il faut pour que ce navire n'ait
besoin de rien pendant cette longue campagne pour laquelle
on doit tout emporter, même l'eau potable, qui est renfer-
mée dans des caisses en tôle où elle se conserve très pure
et salubre.

Ce bâtiment ne retournait pas à terre et devait être en autarcie pendant toute la campagne, ce qui explique l'importance des «victuailles» embarquées. La viande, salée et en conserve, était réservée au trajet aller et retour ; sur les Bancs on se nourrissait de poisson, morue bien sûr (les plus petites) mais aussi raie ou flétan qui s'étaient pris aux hameçons.

Pour la pêche à la morue sèche il en allait de même et l'ordinaire était agrémenté de quelques pois et légumes cultivés sur place.

Enfin, après s'être préoccupé de la sécurité des marins, on se soucia de leur santé.

En 1895, fut fondée la *Société des Œuvres de mer*. Selon Adolphe Bellet, son but est d'envoyer à Terre Neuve comme en Islande, des navires hôpitaux chargés de visiter les navires pêcheurs qui réclament son assistance, de donner aux malades et aux blessés tous les soins que nécessitent leur état et de prendre à leur bord pour les transporter à l'hôpital de Saint-Pierre ceux plus gravement atteints...

Chaque navire hôpital comprend dans son personnel, un aumônier, un médecin et un infirmier ; un hôpital de 6 lits est aménagé à l'avant.... Une autre salle de même dimension est située à l'arrière.

En plus de l'assistance sanitaire, ces navires assuraient également le service postal, procurant ainsi aux marins un réconfort moral.

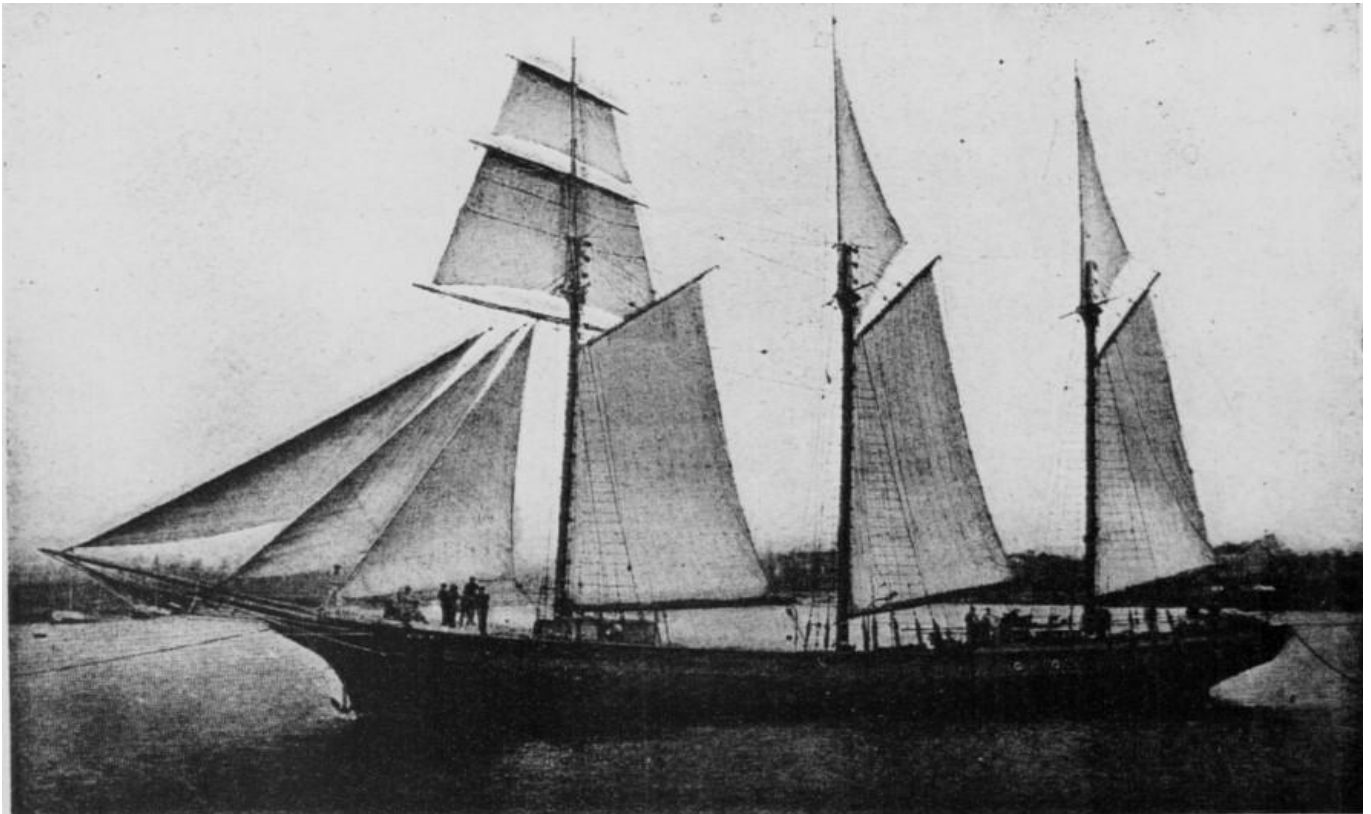


FIG. 67. — Le « Saint-Pierre », navire-hôpital des Œuvres de Mer.

Mais le métier est de plus en plus difficile et le déclin ne va pas tarder à s'amorcer pour Granville.

En 1817, le port avait retrouvé son activité morutière de 1792, avec 52 navires partant pour la morue.

En 1854, c'est l'apogée : 84 navires. Cependant, en 1901, ils ne sont plus que 40.

Granville va céder sa place à Fécamp qui, en 1903, arme 73 morutiers.

Tableau des armements métropolitains pour la pêche de la morue sur les Bancs de Terre-Neuve, 1889-1899 :

PORTS D'ARMEMENT.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Saint-Malo	31	28	28	27	23	23	28	40	45	62	70
Saint-Servan	11	11	11	9	10	12	11	12	14		
Cancale	9	11	11	11	14	14	14	12	15	15	16
Nantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
Binic	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»
Dahouet	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Tréguier	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1
Granville	34	33	33	35	31	31	27	29	28	30	33
Saint-Valery-en-C . . .	5	6	6	5	4	3	2	2	2	1	»
Dieppe	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Fécamp	44	43	43	41	37	36	38	42	45	52	57
Légué-saint-Brieuc . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marseille	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paimpol	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Brest	»	»	»	»	1	»	1	1	1	»	»
TOTAL	137	134	134	130	121	119	121	138	151	167	179

Tous les documents de cette page sont tirés de l'ouvrage d'Adolphe Bellet, *La Grande Pêche de la Morue à Terre-Neuve*.

De Champeaux à Terre-Neuve

Qui étaient les Terre-Neuvas de Champeaux ?

Les registres d'état civil de Champeaux permettent de dénombrer, entre 1802 et 1902, au moins une centaine de «marins» installés à Champeaux.

Cette mention de «marin» ou «navigant» apparaît :

- dans les actes de mariage, pour le marié, le père des époux ou les témoins,
- dans les actes de naissance, pour le père ou les témoins
- dans les actes de décès, avec la mention «ancien marin», mais c'est beaucoup plus rare.

Mais ces mêmes «marins» sont aussi dénommés «cultivateurs».

Cela est dû au fait que ces termes ne définissent pas l'exercice d'un métier mais un état : on est «cultivateur» quand on est établi sur sa terre, «marin» si l'on est en mer ou «bourgeois» si l'on réside en ville.

N^o 2

L'an mil huit cent quarante six, le dix février
à huit heures du matin. Par devant nous Bedouin,
Amable, Français, Maire officier de l'état civil
de la commune de Champeaux, canton de Sautilly,
département de la Meuse, sont comparus en la
maison commune, les sieurs Euzon, Julien, âgé de
trente ans, instituteur à Sautilly, Jean Casper,
âgé de vingt quatre ans, cultivateur, tous les deux
domiciliés en cette commune, voisins du défunt; —
lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à
minuit Coupard, Jacques, âgé de quatrevingt
trois ans, ancien marin, domicilié en cette
commune, fils de défunt Coupard, Jacques &
de Lasse, Nicolas, veuf de Lenoble, Jeanne, est
décédé en cette commune, ainsi que nous nous
en sommes assuré, & ont les déclarants signé
avec nous le présent acte, lecture faite.

Guillou
Provoine
Euzon

L'an mil huit cent quarante six, le dix février,
à deux heures de l'après midi. Par devant nous amable
Francois Bedouin, Maire, officier de l'état civil de la
commune de Champeaux, Canton de Sautilly, département de
la Meuse, sont comparus
Letellier, Louis Dieu Donné, âgé de vingt quatre ans, marin et cultivateur,
de Champeaux, marié et cultivateur domicilié en cette commune,
fils majeur de Louis Letellier et de Thérèse Coupard, à présent
domicilié en cette commune et de sa résidence et domicilié en
cette commune et de sa résidence et domicilié en cette
commune, fille majeure de Joseph Euzon et de sa femme
Coupard, cultivateur demeurant et domicilié en cette
commune, ci présents et acceptants consentants, lesquels

N^o 3

Mariage de
Letellier
Louis Dieu Donné
et
Euzon
Jeanne.

N^o 4
Décès de
Blandin
François Louis.

Registre d'état civil de Champeaux, année 1846

- acte 2 : décès de Coupard Jacques, âgé de quatrevingt trois ans, ancien marin.
- acte 3 : mariage de Letellier Louis Dieuonné, âgé de vingt quatre ans, marin et cultivateur.

Etant donné qu'entre deux campagnes (généralement de Novembre à Avril), nos Champelais revenaient sur leur lopin de terre, ils étaient alors considérés comme «cultivateurs», surtout si l'engagement pour la prochaine traversée n'était pas encore signé.

Ceci ne facilite pas les recherches, en particulier pour les décès ; car alors, tous ou presque, sont redevenus «cultivateurs» et fort peu sont mentionnés comme «ancien marin».

Pourquoi tant de marins à Champeaux ?

Cette situation n'est pas nouvelle à Champeaux. D'après l'étude de M. Henri Laisney (*Petit historique de Champeaux -1978*), on compte, vers 1780, plus de 50 marins que l'on appelle alors des « navigants ».

Cet «appel du large» trouve sa source dans la conjonction entre :

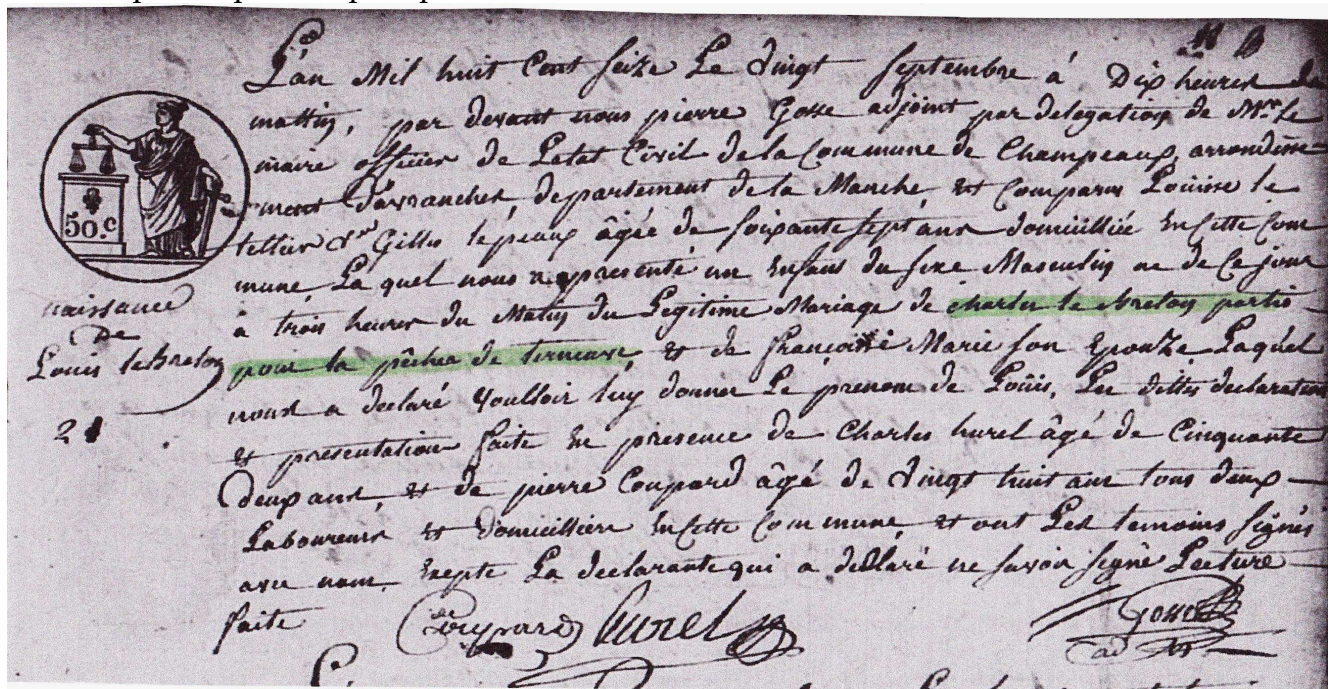
- la situation économique du village à la fin du XVIII^e siècle, à savoir peu de terres fertiles pour une population en augmentation (620 habitants à cette époque contre 480 un siècle plus tôt)
- les ouvertures créées par le recrutement massif de marins pour les besoins de l'état. Après leur temps de service, les inscrits maritimes peuvent soit rester dans la marine de guerre, soit opter pour la marine de commerce ou de pêche.

Il y a là des opportunités de diversification des revenus ou de reconversion qui ont fait naître de nombreuses «vocations», suscitées par la nécessité de subvenir aux besoins de familles de plus en plus nombreuses.

Les troubles de la Révolution et de l'Empire vont renforcer cette tendance, dès le retour à la paix, au début du XIX^e siècle : le redémarrage de l'activité morutière, à Granville comme à Saint-Malo, suscitera, de la part des armateurs, une offre d'embarquement égale ou même supérieure à la demande des marins ou cultivateurs.

Tous les marins de Champeaux étaient-ils des Terre-Neuvas ?

Pour certains, cela ne fait aucun doute : si leurs enfants naissent pendant leur absence, le déclarant qui remplace le père précise où se trouve ce marin.



«Charles Lebreton parti pour la pêche de terneuve ». Registre d'Etat civil de Champeaux, année 1816, acte 21.

S'ils décèdent ailleurs qu'à Champeaux, en mer, à St-Pierre-et-Miquelon ou au cours d'un naufrage, on connaît alors leur destination et donc leur qualité de Terre-Neuvas.

Le Brick Rocabey parti à Saint-Malo,
et revenant du Grand Banc de Terre-Neuve
à Saint-Malo a coulé en mer le trente Octobre
mil huit cent quarante-sept à la suite d'un
abordage avec le trois-mâts Américain Thomas-
Dabna. Qui, certain nombre des hommes qui
montaient le navire s'est sauvé sur le navire
abordé mais que tous les autres ont disparu
dans les flots. Qu'il n'y a pas lieu de Doutes
du décès de ces derniers. Dont plusieurs ont été
déjà déclarés par jugements des Tribunaux
de Dinan et de Lannion.

Sur les motifs, après en avoir délibéré
conformément à la loi, déclare constants les
décès en mer dans la traversée de Saint-Pierre
et Miquelon à Saint-Malo en date du
trente Octobre mil huit cent quarante-sept
1^{er} de :

59^{me} Allain Louis-Simon, né le vingt huit
Octobre mil huit cent quarante-sept à
Champoux de Victoire-Charles et de Aimée
Marie, matelot domicilié de Champoux

60 de :

62 Collin Florentin-Honoré, né le
quinze Janvier mil huit cent soixante et
sept à Champoux de Hésambelle et de Françoise
Renée, domicilié de Champoux

63^e Valentin Eugène-Louis, né le
dix huit Octobre mil huit cent quarante-sept
à Champoux de Louis et de Anne
Lemarié, matelot domicilié de Champoux

Transcription du jugement du tribunal de St-Malo concernant le naufrage du Rocabey, le 30 Octobre 1883
Registre d'état civil de Champeaux, année 1888, acte 26.

Les matelots Allain, Collin et Valentin sont morts au cours du naufrage du brick «Rocabey», en revenant du Grand Banc de Terre Neuve.

Ainsi, une cinquantaine de marins champelais ont pu être identifiés comme Terre-Neuvas, grâce aux indications fournies par les registres d'état civil.

Que faire des fiches restantes ?

Il paraît évident que Isaac Louis de la Hache «capitaine au longt cours, escuier» (Archives Départementales de la Manche, Champeaux, année 1813) n'est pas un Terre-Neuva.

Mais les quarante trois autres ?

Les registres de l'Inscription Maritime, conservés aux Archives de la Marine à Cherbourg, nous ont permis de répondre à cette interrogation et de mieux comprendre comment se déroulait la carrière d'un marin : en fait, il y a peu de barrières entre marine de guerre et marine civile et on peut passer de l'une à l'autre, en fonction des besoins de la défense de l'Etat.

L'Inscription Maritime a été créée le 3 Brumaire an IV (25 Octobre 1795). Elle concerne tous les «citoyens marins».

Les inscrits provisoires étaient : les mousses (entre 10 et 16 ans)
les novices (de 16 à 18 ans).

A 18 ans révolus, on devenait matelot, inscrit définitif si on remplissait au moins une de ces conditions :

- avoir navigué pendant 18 mois,
- avoir pratiqué la pêche côtière pendant deux ans,
- avoir servi pendant deux ans en qualité d'apprenti marin.

A partir de 50 ans, les inscrits sont dispensés de réquisition en cas de guerre.

Cette loi de 1795 est restée en vigueur tout au long du XIX^e siècle, avec quelques aménagements :

- limitation des levées annuelles aux marins âgés de 20 à 40ans mais avec maintien de la mobilisation exceptionnelle jusqu'à 50ans (ordonnance du 9 Avril 1835).
- institution d'un service actif de 6 ans pour les inscrits entre 20 et 26 ans (décret de 1860).

Passée cette période de 6 ans, les inscrits pouvaient soit revenir dans la marine de commerce ou de pêche soit choisir de rester dans la marine d'Etat.

(Synthèse des renseignements fournis par CIMARCONET [Consultation de l'Inscription Maritime du Cotentin sur le Net], Centre de Recherche d'Histoire Quantitative - Université de Caen.)

On pouvait donc commencer sa carrière, comme mousse ou novice, sur des bateaux partant pour Terre Neuve. A partir de 18 ans, selon les besoins, ces jeunes inscrits étaient enrôlés sur les bâtiments de l'Etat, d'autant plus facilement que les équipages terre-neuviens constituaient un véritable vivier de recrutement. Ils savaient naviguer !

Ils restaient mobilisés tant que les combats duraient, ensuite on les renvoyait vers leur quartier d'inscription... jusqu'au prochain conflit.

En 1814, lors de la Première Restauration, beaucoup de marins champelais engagés sur les vaisseaux de l'Empire reçurent leur congé définitif, avec pour motif «usés ». En effet les guerres de Napoléon ont été longues et éprouvantes.

Mais on peut aussi penser, en l'absence de toute mention explicative, que la nouvelle marine royale se méfiait des marins de l'Empereur.

Une fois rentrés à Granville, ces débarqués de la Royale cherchaient immédiatement un engagement pour Terre-Neuve et la demande des armateurs était forte.

Cependant ils restaient mobilisables jusqu'à 50 ans, en cas d'opérations maritimes.

Ce sont donc des carrières «mixtes».

Faute d'avoir eu le temps de consulter, pour le XIX^e siècle, tous les registres d'inscription maritime des quartiers de Granville et Saint-Malo, on peut avancer l'hypothèse que la quarantaine de «marins» restants ont été eux aussi, du moins en partie, des Terre-Neuvas.

En croisant les renseignements fournis par les registres de l'état civil et ceux de l'inscription maritime, on peut avoir une idée assez précise de l'existence d'un marin champelais.

Tranches de vie

René LEBAS

Il est né à Saint-Michel-des-Loups, le 17 Novembre 1776, fils de René Lebas (également marin, décédé le 2 Mai 1783) et de Jeanne Letellier.

Il demeure à Champeaux.

Le registre de l'Inscription Maritime le décrit ainsi :

taille: 1,70 m / poil: gris / yeux: gris / front: ridé / nez: moyen / bouche: moyenne / menton: rond / visage: ovale.

Il commence à naviguer le 10 Avril 1790 (à l'âge de 14 ans).

1803 : le 13 Novembre (21 Brumaire an XII), il est matelot à 21 Frs (c'est sa solde mensuelle en francs de l'époque), sur un bateau partant pour Terre Neuve

1808 : le 1^{er} Mai, il est incorporé, comme matelot à 27 Frs, fusilier au 33^{ème} bataillon de la marine impériale.

1814 : le 12 Octobre, il reçoit son congé à Brest. Il est alors aide canonnier à 36 Frs sur le vaisseau le *Trajan* (74 canons, construit à Anvers en 1811, un des 12 vaisseaux construits dans ce port et laissés à la France en 1814).

1815 : le 5 Juin, il est levé pour Brest comme aide canonnier à 45 Frs.

1816 : le 4 Janvier, à Champeaux, il est témoin au mariage de sa sœur Jeanne Françoise
le 25 Avril, départ pour Terre Neuve sur le *Saint- Jean*
le 14 Novembre, retour à Granville sur la *Marie*

1817 : du 20 Avril au 13 Novembre: idem

1818 : le 20 Avril, départ pour Terre Neuve sur le *Saint Jean*
le 7 Novembre, retour sur la *Marie*, débarqué à Belle-Isle.

1819 : le 11 Avril, il se marie à Champeaux avec Marie Gosse (26 ans) et signe avec les témoins, Louis Lemaréchal et François Lebreton, tous deux marins.

le 20 Avril, départ pour Terre Neuve sur le *Saint Jean*
le 7 Novembre, retour à Granville sur la *Marie*.

1820 : du 20 Avril au 2 Novembre : idem

le 10 Octobre, à Champeaux, il déclare la naissance de sa fille Marie et signe le registre.

1821 : le 20 Avril 1820, départ pour Terre Neuve sur la *Marie*
le 21 Octobre, retour à Granville sur le *Saint Jean*

- 1822 : du 20 Avril au 27 Octobre, même trajet sur la *Clémence*
le 26 Septembre, à Champeaux, il déclare la naissance de sa fille Louise Jeanne.
L'officier d'état civil mentionne qu'il est *marin*, qu'il a *47 ans* et *ne sait pas signer*.
- 1823 : le 19 Février, il est levé pour Brest comme aide canonnier mais pas enrôlé «*étant usé d'après certificat du médecin*».
- 1824 : le 25 Avril, départ pour Terre Neuve sur l'*Auguste Thomas*
le 4 Novembre, retour à Granville sur l'*Espoir*.
le 23 Octobre : naissance de son fils Louis. Le déclarant est son beau-frère Louis Gosse qui le dit «*âgé de 50 ans, marin actuellement à faire la pêche de la morue à l'isle de Terre Neuve*».
- 1825 : le 9 Avril, à Champeaux, il est témoin pour la naissance de Pierre Coupard. Il est alors âgé de 48 ans et exerce la profession de marin.
le 11 Avril, il est témoin pour le décès de Vigor Gosse.
le 25 Avril, départ pour Terre Neuve sur l'*Espoir*
le 23 Octobre, retour à Granville sur l'*Auguste Thomas*.
- 1826 : Il est mentionné «hors de service» et n'est donc plus réquisitionnable.
31 Décembre, il déclare la naissance de sa fille Angélique. Il est alors *marin, âgé de 50 ans*.
- 1829 : le 24 Août, naissance de son fils René au village de Lourière. Il est déclaré *marin âgé de 53 ans, actuellement à l'isle de Terre Neuve à la pêche de la morue*.
- 1831 : le 12 Novembre, naissance de son fils Jean. Il est alors *âgé de 56 ans, ancien marin*.

Ses états de service sont arrêtés au 30 Juin 1831 et mentionnent 301 mois et 14 jours d'inscription maritime. Mais il *manque son service de l'an 6 à l'an 10* (1798 à 1802).

Il est décédé le 8 Mars 1852 à l'âge de 76 ans. Il est encore dénommé *ancien marin...*

La vie de ces hommes et de leur famille était rythmée par les départs pour Terre-Neuve (autour du 20 Avril) et les retours à Granville (début Novembre).

Une fois rentrés à Champeaux, ils pouvaient retrouver une vie sociale plus épanouissante.

Les mariages avaient lieu généralement en Janvier ou Février, avant les départs en pêche, mais ils étaient souvent absents lors de la naissance de leurs enfants.

Ils constituaient une communauté de marins assez soudée : marins, souvent fils de marins, ils épousaient des filles de marins et prenaient des marins pour témoins de leur mariage, des naissances de leurs enfants et de leur décès. Peut-on parler alors d'endogamie sociale et professionnelle ?

Cela n'avait pourtant pas de traduction géographique et la territorialité familiale reste encore très forte : les Gosse habitent au *village-es-Gosse de Haut* ou *de Bas*, les Letellier au *village-es-Telliers*, les Coupard au *village aux Coupard*.

S'il n'y a pas à proprement parler de «village de marins», il y a des «familles de marins», parfois fort nombreuses, résidant sur le même territoire. Certaines sont déjà citées par M. Laisney pour le XVIII^e siècle et sont toujours présentes au XIX^e. D'autres sont plus récentes dans le métier. En tête viennent les Letellier avec 8 marins, suivis par les Gosse (7), vieilles familles de marins à Champeaux.

Nous avons ensuite les Lemaréchal et les Valentin (6), non mentionnés précédemment, de même que les Gaillard et les Lebreton (5).

Les Coupard sont toujours présents (4) mais on voit arriver les Juin et les Dufour (3).

Ces derniers paieront un lourd tribut à la mer : le père, Louis Claude, originaire de St-Pierre-Langers, disparaîtra, à l'âge de 37 ans, au cours du naufrage du 3 mâts *la Nathalie*, le 26 Mai 1826, «dans les glaces à 11 lieues de Terre Neuve ». (A.D. de la Manche, Champeaux année 1826, acte 22) Son fils, Elie François né le 5 Octobre 1821, marié en Février 1850 avec Aimée James, embarqué le 4 Mars 1850 pour St Pierre-et-Miquelon, décèdera en mer, par suite d'une tempête, le 9 Septembre 1850, à l'âge de 29 ans. (A.D. de la Manche, Champeaux, année 1851, acte 9).

Il en va de même pour les Gaillard : le père, François sera emporté par une vague sur *l'Auguste Thomas* en 1824 à l'âge de 29 ans et le fils, Jean Prosper, embarqua en 1875 sur *l'Eugène Marie* qui n'arriva jamais à destination.

D'autres, tentés par l'aventure coloniale, iront s'installer à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La vie y était-elle plus facile qu'à Champeaux ? Ou alors les occasions de sortir de leur condition de «forçats de la mer» se présentaient-elles plus facilement ?

Grâce aux mentions portées sur les registres d'état civil de Champeaux, ont pu être recensés :

- René Gosse, fils de Hervé Gosse et Anne Grandais, né à Champeaux le 13 Mars 1801, marin résidant à Terre-Neuve, décédé à l'âge de 25 ans à l'hôpital de Saint-Pierre, le 26 Décembre 1826.

- Alexis Lemaréchal, né en 1804. Au mariage d'Alexis Yger, marin, le 18 Février 1841, il est témoin, cousin germain et parrain de l'époux, marin, domicilié à Saint Pierre-et-Miquelon.

Mais ce jour là, il signe le registre à Champeaux.

- Pierre Loisel, né à Chérencé, domicilié à Champeaux, village Borel, est déclaré *marin, domicilié à Saint Pierre-et-Miquelon* lors du décès de sa femme Jacqueline Macé, le 8 Septembre 1853.

Il décèdera le 30 Novembre 1855 à bord de *La Gazelle, navire de commerce armé à Granville*.

Il y était enregistré comme passager et déclaré *domicilié aux îles Saint Pierre et Miquelon*.

- Amand Cyril Lemaréchal, né à Champeaux le 30 Avril 1827, fils de François Lemaréchal et Jeanne Danin, époux de Virginie Maillard. Il était propriétaire et résidait à l'Ile-aux-Chiens dont il était *l'adjoint spécial*. Il est mort à son domicile, le 26 Mars 1884, âgé de 57 ans.

Il ne semble plus, alors, être marin. Mais l'avait-il jamais été ?

- Victor François Oursin, né à Champeaux le 14 Octobre 1843, fils de Victor Benoît Oursin et de Modeste-Julie Savarin, époux d'Elisabeth Barnette. Il est marin et employé du port à Saint Pierre (*Iles Saint Pierre-et-Miquelon, colonie Française*).

Il est mort à 41 ans, le 14 Septembre 1885, en son domicile, rue de la Gentille à Saint Pierre.

Pour ces deux derniers exemples, dont la vie se termine à la fin du XIX^e siècle, une reconversion semble bien s'être opérée vers des carrières «à terre».

Il en va de même sur les côtes de la Baie du Mont Saint-Michel où, les progrès de l'instruction aidant, on trouve de plus en plus de douaniers et de moins en moins de marins pêcheurs partant pour Terre-Neuve.

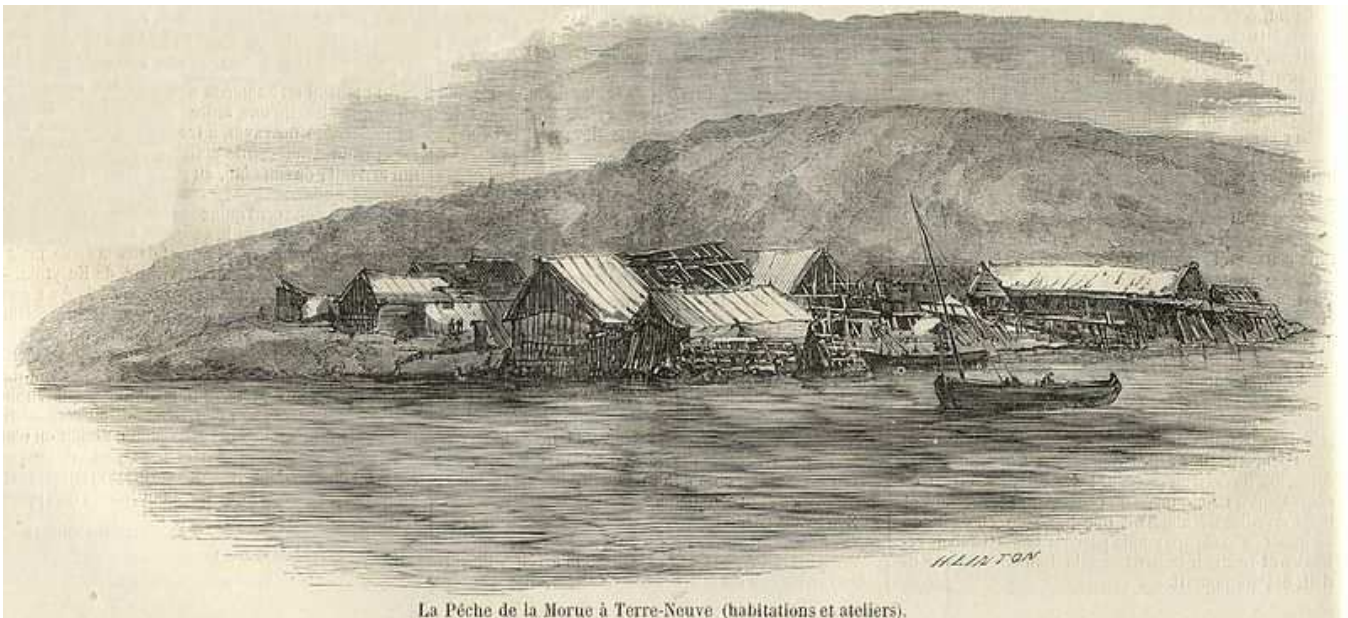
Enfin certains, après un séjour plus ou moins prolongé dans la colonie de Saint-Pierre, reviendront vivre et mourir au village.

C'est le cas de Jules Gosse, né en 1839 à Champeaux, époux de Marie Tesnière.

Nous ne savons rien de son départ pour la colonie mais ses deux filles vont naître à l'Ile-aux-Chiens *commune de Saint Pierre-et-Miquelon, colonie française (Registre d'état civil de Champeaux, année 1896 n° 5 et année 1898 n° 6)* : Athalie en 1873 et Berthe en 1876.

Nous ignorons tout, également, de son retour mais il meurt à Champeaux le 15 Mai 1882. Il est alors ouvrier menuisier. Avait-il été marin auparavant ?

Certes, la vie semi-nomade de marin pêcheur à Terre-Neuve n'est guère facile : le métier est dur et dangereux, les conditions de vie à terre rudimentaires.



La Pêche de la Morue à Terre-Neuve (habitations et ateliers).
Pêche de la morue à Terre Neuve en 1858 – Henry Linton- Le Monde illustré n° 53.

Comme on peut le voir sur cette gravure, les constructions étaient précaires et souvent en ruine. Cela était dû au fait que l'installation française sur le French Shore n'était pas permanente, aux termes même des traités signés avec les Anglais.

On imagine assez bien nos marins champelais, les nuits de tempête, blottis dans leur cabane de fortune, rêvant à leur maison de granit sur les falaises de Champeaux.

Le jeu en valait-il la chandelle ? Toute cette souffrance pour quel profit ?

Gains et profits

Comment nos marins étaient-ils rétribués ? Quels avantages tiraient-ils de leur situation ? Leurs gains leur permettaient-ils de faire vivre leur famille et, éventuellement, de dégager un surplus ?

Salaires et avantages

Les marins de l'Etat ou du commerce recevaient un salaire mensuel en fonction de leur grade, leur qualification, leur ancienneté.

Ce salaire mensuel est porté sur les registres de l'Inscription Maritime : *matelot à 24 puis à 30, quartier maître à 36 puis à 39, aide voilier à 39, aide canonnier à 45 ...*

Les marins de la pêche morutière signaient un engagement à la part, variable suivant le règlement en vigueur dans chaque port et auquel devaient se soumettre marins et armateurs.

Comment les marins étaient-ils recrutés et quel engagement signaient-ils ?

Le recrutement est confié au capitaine qui le commence dès l'arrivée du bateau à son port d'attache : en effet, il recrute pour la campagne suivante en essayant de retenir les meilleurs éléments.

Pour cela, il leur verse de la main à la main un «pur don» (sans aucune condition) ou *denier à Dieu* qui n'est pas porté sur les rôles d'équipage et donc pas soumis à la retenue des 3% en faveur de la Caisse des Invalides. Il peut aller de 200 à 500Frs.

Vient ensuite l'engagement dont les modalités sont fixées par un règlement spécifique à chaque port morutier : ce qui est valable pour Granville ne l'est pas forcément pour Saint Malo ou Fécamp.

Il y a d'abord l'avance qui, au XVIII^e siècle, était retenue à l'arrivée sur la part des bénéfices de chacun.

Mais avec les difficultés de recrutement consécutives aux guerres de la Révolution et de l'Empire, des négociations permirent d'augmenter le montant des avances et de leur donner un caractère de *pot de vin*, sans retenue à l'arrivée.

Pour être attractifs les grands ports morutiers adoptèrent ce genre de dispositions au XIX^e.

RÈGLEMENT

Adopté en 1819, par les armateurs de Dieppe, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux, pour la pêche de la morue à Terre-Neuve, en 1819.

Article premier. — Les armateurs fourniront leurs navires entièrement gréés, munis en suffisance de vivres et d'objets de pêche; les pertes et avaries jusqu'à l'embarquement du sel pour leur compte particulier.

Art. 2. — Le sel nécessaire à la pêche étant embarqué à bord du navire, et le capitaine étant muni de ses expéditions, les frais de sortie et les pertes d'ustensiles de pêche, câbles, ancres, canots, avirons et autres objets dépendant de l'armement, seront considérés comme avaries communes, ainsi que celles arrivées au gréement et au corps du navire; il en sera de même pour les frais de relâche, postérieurs à l'embarquement du sel.

Art. 3. — Les avances seront consenties entre l'armateur, le capitaine et l'équipage, et portées sur le rôle. Elles seront regardées comme pot-de-vin et sans répétition sur le produit du voyage.

Elles sont, pour l'année 1819 seulement, fixées de la manière suivante :

Au capitaine 300 francs, plus 100 francs de gratification pour les peines et soins à l'armement jusqu'à la mise dehors du navire, et indemnité de nourriture, pour tous bâtiments gréés en trois-mâts, bricks et goëlettes; 50 francs seulement pour ceux gréés en bateaux dogres¹ et flambarts.

Au second, 120 francs s'il n'est pas saleur, et dans le cas où il serait second et saleur : 140 francs.

Au saleur.....	100 fr.
Aux matelots.....	80 fr.
Aux novices à 3/4.....	60 fr.
Aux — 2/3.....	54 fr.
Aux mousses.....	40 fr.

Adolphe Bellet *La grande pêche de la morue...*

Il est bien spécifié dans ce document datant de 1819 que les avances *seront regardées comme pot de vin et sans répétition sur le produit du voyage.*

A la fin du XIX^e, ces avances ont augmenté et s'élèvent, pour chacun à :

- capitaine : 500 Frs
- second : 450 Frs
- matelot : 300 Frs
- novices : 250 Frs
- mousses : 150 Frs (Adolphe Bellet *La Grande Pêche....* p 178)

Une fois le poisson vendu et les frais retirés, le bénéfice net de la campagne de pêche est partagé en 5 parts : 4 pour l'armateur et une pour l'équipage. C'est donc un engagement à la part au 1/5.

Cette part est elle-même divisée en lots répartis entre l'équipage :

- capitaine : 2 lots + 2 % sur le produit brut de la pêche + 1 lot supplémentaire si ce même produit permet de dépasser 300 Frs par lot.
- second et saleur : 1½ lots + 1,2 % de pratiques sur le produit net de la pêche
- patron de doris : 1 lot + un patronage de 60 Frs + une prime de 100 à 40Frs attribuée aux trois meilleurs doris (à partager avec son matelot)
- matelot: 1lot
- novice: ¾ de lot
- mousse: ½ lot

Comme on le voit ce système au rendement est très incitatif et pousse à travailler plus pour gagner plus puisque chacun est intéressé par un maximum de bénéfices. Mais le rythme de travail devient vite épuisant.

Si le navire continuait sa route vers le sud et la Méditerranée les marins étaient *mis au commerce* et recevaient alors un salaire mensuel qui allait de 250 Frs pour le capitaine, à 50 Frs pour le matelot et 25 Frs pour le mousse.

En général, cet engagement mensuel était versé pour 2 mois et cessait à l'arrivée au port d'attache.

D'après les renseignements fournis par Adolphe Bellet, à la fin du XIX^e siècle, la rétribution moyenne d'un marin pêcheur à Terre-Neuve tournait autour de 1100 à 1300 Frs se décomposant ainsi :

- avant le départ (pur don +avance)..... 700 Frs
- moyenne du lot de la part au 1/5..... 400 Frs
- salaire des 2 mois *au commerce*..... 200 Frs

Etait-ce avantageux par rapport à d'autres professions ? Et en terme de pouvoir d'achat ?

A titre indicatif, nous avons pu collecter quelques exemples de salaires, tout au long du XIX^e siècle, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais tous ne sont pas régionaux.

Pour les salaires, ils émanent de différents milieux, à différentes dates :

- pour la Manche, milieu urbain (Avranches) en 1837.
- pour le Berry, milieu rural en 1857.

Salaires en 1837 - Manche

Annuaire du département de la Manche

1. — AVRANCHES

Tanneurs, corroyeurs et mégissiers	de 1 F 25 à 1 F 75
Ouvriers des filatures de laine	de 1 F 25 à 1 F 75
Tailleurs d'habits	de 1 F 25 à 2 F
Chapeliers	de 1 F 25 à 1 F 50
Bonnetiers	de 1 F 25 à 1 F 50
Cordonniers	de 1 F 25 à 1 F 50
Serruriers	1 F 50
Maréchaux (ferrants)	1 F 50
Selliers	1 F 50
Bourelieurs	de 1 F 25 à 1 F 50
Tisserands	de 1 F à 1 F 50
Menuisiers	1 F 50
Vitriers et peintres	de 1 F 25 à 1 F 50
Charpentiers	1 F 50
Couvreurs	1 F 50
Maçons	1 F 50
Plafonneurs	1 F 50
Tailleurs de pierre	2 F
Boulangers	de 1 F 25 à 1 F 50

Berry Prix moyen de la journée d'un bon ouvrier 1857

Journalier agricole occupé une partie de l'année	1,70
Journalier agricole occupé accidentellement (époque de la moisson non comprise)	1,70
Maçon	2,30
Charpentier	2,50
Menuisier	3,00
Serrurier	3,00
Forgeron, maréchal ou charron	2,50

Source: Registre des renseignements statistiques, canton de Sancoins

Il s'agit d'un salaire journalier et, pour pouvoir comparer avec nos marins, il faut calculer un revenu annuel sur la base de 200 à 220 jours de travail par an (chiffre admis par la plupart des historiens pour le XIX^e).

Métiers	Avranches 1837	Cherbourg 1837	Berry 1857
Maçon	300 francs	400 à 450 francs	460 francs
Charpentier	300 francs	500 francs	500 francs
Menuisier	300 francs	400 à 450 francs	600 francs
Serrurier	300 francs	450 francs	600 francs
Forgeron	300 francs	400 francs	500 francs

Deux remarques :

- les salaires sont plus élevés dans une ville plus importante, à la même période.
- les salaires augmentent au cours du XIX^e.

Par comparaison avec nos marins, on doit admettre que ceux-ci avaient un revenu plus confortable.

Si l'on prend en compte le salaire du journalier agricole dans le Berry qui est de 1,70 Frs/jour en 1857 en multipliant par 200 jours de travail, on obtient un revenu annuel de 340 Frs pour ce dernier.

Ceci se confirme si l'on se réfère à la classification de Georges Duveau (*La vie ouvrière sous le Second Empire -1946*).

Il distingue 4 groupes différents :

-les *privilegiés* avec un salaire supérieur à 4 Frs/jour (soit 800 Frs/an)

-les *heureux*, salaire entre 3,2 et 4 Frs/jour (soit entre 640 et 800 Frs/an) : métiers qualifiés (horloger ou imprimeur)

-les *normaux*, salaire entre 2,5 et 3,2 Frs/jour (soit entre 500 et 640 Frs/an) : surtout des mineurs

-les *malheureux*, salaire inférieur à 2,5 Frs/jour (soit 500 Frs/an) : travailleurs non qualifiés.

Nos Terre-Neuvas seraient donc dans la catégorie des *privilegiés* avec leur 1000 à 1300 Frs par campagne !

Conclusion : on gagnait mieux sa vie en allant à Terre-Neuve qu'en restant à Champeaux comme journalier ou qu'en partant comme ouvrier, en ville ou à la mine.

Mais c'était plus dangereux et moins paisible.

Pour autant, roulaient-ils sur l'or ? Qu'elles étaient leurs dépenses ?

Dépenses et budget

Les prix des denrées proviennent d'un canton rural du Berry en 1857

Prix des denrées dans le Berry en 1857		1857
<i>Source: Registre des renseignements statistiques, Canton de Sancoins (Berry)</i>		
- Prix de vente (au détail)		
Comestibles	1/2 kg de pain de froment de 1e qualité	0,22
	1/2 kg de pain de froment de 2e qualité	0,17
	1/2 kg de pain de froment mêlé de seigle ou d'orge	0,13
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de boeuf	0,55
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de vache	0,55
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de mouton	0,60
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de veau	0,70
Volaille de grosseur moyenne ou ordinaire	1/2 kg de viande de qualité moyenne de porc	0,70
	Poulet	0,85
	Oie	2,25
	Dinde	5,12
1/2 kg de beurre	Canard	1,31
	Pigeon	0,50
1 douzaine	de table	1,10
	de cuisine	1,00
1 litre	d'œufs	0,50
	de pommes de terre (qualité ordinaire)	0,03
	de haricots	0,20
Boissons		
1 litre de vin rouge consommé par les classes ouvrières		0,60
1 litre d'eau-de-vie commune		1,57
Combustibles		
1 stère de bois non flotté (en bûches et rondins)		2,29
100 kg de charbon de bois		6,50

Il aurait été également intéressant d'avoir le budget d'une famille paysanne au XIX^e siècle mais il ne nous a pas été possible de consulter ce type de document car la plupart des études portent sur les milieux urbains et les budgets ouvriers.

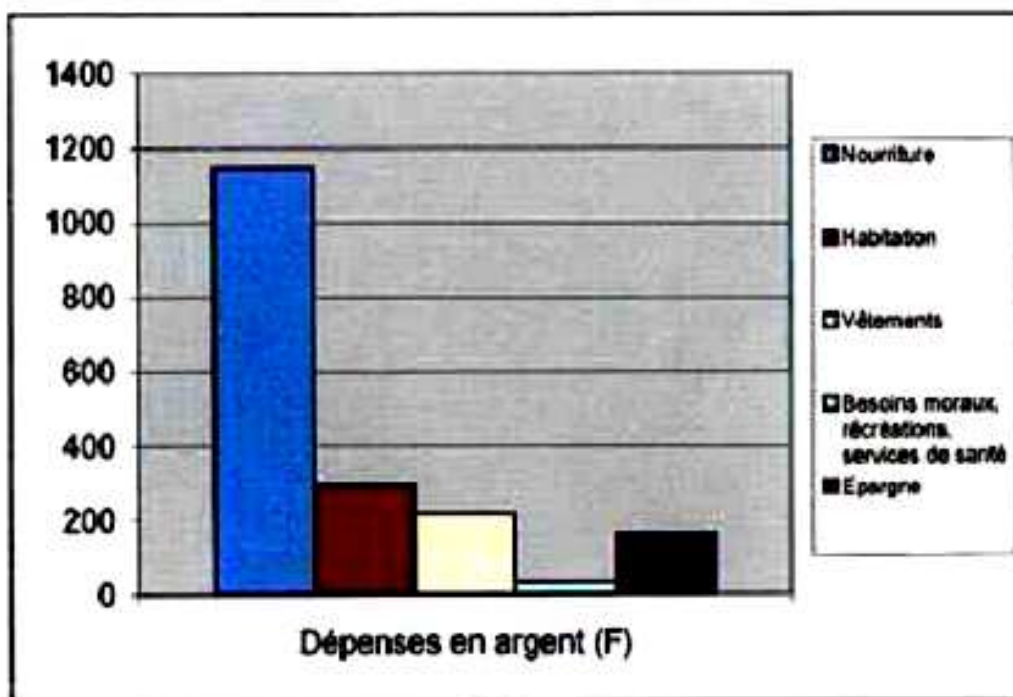
A titre de comparaison nous pouvons prendre l'exemple du *Porteur d'eau auvergnat à Paris au XIX^e*.

Cette étude a été faite à partir d'une enquête menée en 1858 par E. Avasse qui a recensé tous les éléments nécessaires à la description et à l'analyse du mode de vie d'un porteur d'eau parisien, migrant récent, accompagné de sa femme et de trois enfants.

Ses dépenses gardent la marque d'habitudes de consommation paysannes, peu corrompues par les modes citadines : austérité et frugalité.

Mais il faudrait minorer le poste « nourriture » car nos familles de marins sont quasiment, pour la plupart d'entre elles, en autoproduction des denrées consommées et ne lui consacrent donc pas les 2/3 de leur budget (ici 62 %) comme cela est souvent le cas pour les ouvriers en ville.

Il en va de même pour le logement : ici un loyer de 298 Frs pour 18 m² au 5^{ème} étage, pour 5 occupants. Les marins avaient leur maison où les attendaient femmes et enfants.



Dépenses de la famille du porteur d'eau
Dossier pédagogique de l'exposition «Le peuple de Paris au XIXe » - Musée Carnavalet-2011

En apportant ces correctifs, pour un revenu de 1000 Frs par campagne de pêche avec une famille de trois enfants, on pourrait estimer un budget de dépenses autour de 750 Frs se décomposant ainsi :

- nourriture 500 Frs soit 50 %
- vêtements..... 200 Frs soit 20 %
- santé, éducation..... 50 Frs soit 5 %
- Total..... 750 Frs

(Rq : comme vu plus haut, le marin touche 700 Frs, avant son départ, en pur don et avance).

Il reste donc quelques économies pour faire face aux imprévus, réparer le toit de la maison ou payer ses dettes.

Mais encore fallait-il que la campagne de pêche ait été fructueuse et s'il n'y avait pas de terre à cultiver, les dépenses de nourriture augmentaient et il devenait difficile de mettre du beurre... dans la bouillie de sarrasin.

Tout ceci n'est qu'hypothèses et suppositions qui demandent à être vérifiées.

Et qu'arrivait-il en cas d'invalidité ou une fois la retraite venue ?

Retraites et pensions

Après 50 ans les marins sont décrétés *hors service* (de l'état) mais ils peuvent continuer la *petite pêche* et restent donc inscrits maritimes pour pouvoir compléter leur temps de service et atteindre les 300 mois de navigation qui leur permettront de toucher une retraite.

Ils disposent de la caisse de retraite la plus ancienne du monde : en 1673, Colbert a institué cette *Caisse des Invalides* pour verser une pension à ceux qui ne pouvaient continuer leur service après une blessure.

En 1709, cette caisse devient un véritable régime de retraite étendu aux marins du commerce et de la pêche.

Son fonctionnement est défini par la Loi du 13 Mai 1791, revue par l'Ordonnance du 22 Mai 1816 qui précise les recettes de cette institution :

- une rente perpétuelle versée tous les ans par le trésor Public
- des revenus casuels sur * les dépenses de la marine 3 %
 - * les armements du commerce et de la pêche
 - * les gages des marins salariés : 3%
 - * les bénéfices des marins à la part : 1,80 Frs/mois pour le capitaine
0,90 Frs/mois pour les officiers
0,45 Frs/mois pour les matelots
 - * les bateaux de pêche : + 20 tonneaux : 1,5 Frs/tonneau/an
- 20 tonneaux : 1,2Frs/tonneau/an

Les ayants droits sont :

- les marins de l'Etat ayant accompli un service de 25 ans. Ils ont droit à une pension complète
- les marins du commerce et de la pêche qui ont 300 mois de navigation. Ils reçoivent une ½ pension.
- les veuves et les enfants des marins décédés.

Dans les registres de l'état civil de Champeaux, nous n'avons retrouvé qu'une seule mention de marin retraité.

11° 16.
D'écès du
Monsieur
Félix Alexandre
de nuit (mouru ou marié),
Pardevant nous Bedouin, Aimable, François,
Maire Officier de l'Etat civil de la commune de
Champeaux, canton de Yarcilly, département de la
Manche, sous comparus Setourmy, Jacques, âgé de
quarante-cinq ans, cultivateur, et Goron, Julien, âgé de
vingt-cinq ans, Instituteur tous les deux domiciliés en
cette commune, voisins, lesquels nous ont déclaré que ce
Monsieur Lemarechal, âgé de quatrevingt-cinq ans, ancien marin
retraité, domicilié en cette commune, veuf de Retellier,
Jeanne-Françoise, fils de feu Lemarechal, Guillaume &
de feu Geoffroy, Catherine, est décédé en cette commune,
ainsi qu'il nous nous en sommes assuré, et la déclaration
ont signé avec nous le présent acte, lecture faite.

S
Goron
Instit.
Président Setourmy

Lemarechal, Félix Alexandre, âgé de quatrevingt cinq ans, ancien marin retraité.
Registre d'Etat civil de Champeaux, année 1841, acte n° 16

Ces pensions et demi-soldes sont déterminées par un règlement en raison

- des fonctions exercées
- de la paie au service
- des blessures ou infirmités
- des enfants en bas âge.

Les mutilés, blessés graves et infirmes reçoivent un supplément.

En 1796, le minimum est fixé à 96 Frs/an et le maximum à 600 Frs/an.

Les états de service portés sur les registres de l'inscription maritime permettent de calculer le montant des pensions.

C'est ainsi que nous pouvons voir sur la fiche d'inscription maritime de Jean-François Ruel le décompte de ses mois et jours de service, y compris la prison sur les pontons anglais.

Service du 3. 9. 1818 - voyez le reg. Suivant. n° 26 août 1826	
de commerce à naviguer le 10 avril 1786.	
Bâtiments de l'Etat	81 m 29 s
id. du Commerce	94 - 13
Total	155 - 17 } Total 200 - 20
De plus, prison de l'Etat	119 m 4 s
Petite pêche 10 m 24 s 1/2	5 - 12

Archives de la marine, quartier de Granville, commune de Champeaux.

J-F Ruel n° 28 64

Photo Monique Gilbert

Ces attributions de pension font l'objet d'une Ordonnance signée par le Chef de l'Etat et le Ministre de la Marine, portant des indications précises sur les montants alloués.

Nous avons pu retrouver une Ordonnance royale signée de Louis-Philippe, accordant pension et demi-solde à une centaine de marins parmi lesquels Nicolas Vimond, originaire de Champeaux. Il est né le 18 Février 1767, fils de Louis Vimont et Louise Gosse.

Il est marié à Françoise Jeanne.

Le 18 Brumaire an XII il est mentionné comme aide-voilier à 39 Frs sur le bateau de Terre-Neuve n°222, sous les ordres de Maître Coupard.

Il est congédié du service le 10 Novembre 1814 (lui aussi).

Il était alors deuxième maître-voilier à 60 Frs sur le vaisseau *L'Eole* (74 canons, lancé en 1788).

C'est à ce titre qu'il reçoit une retraite de 180 Frs, augmentée d'un supplément de 72 Frs soit en tout 252 Frs. L'époque de fixation est 1826 mais l'ordonnance est de 1833. En peut espérer qu'il aura touché un rappel !

En théorie, tout cela semble très généreux. Mais en réalité, pour un simple matelot, cette pension empêchait juste la misère et se montait, en 1881 à 204 Frs.

Nous sommes alors dans la dernière des catégories de George Duveau, celle des *malheureux*.

On comprend pourquoi, à la fin de leur vie, ces anciens marins ne sont plus reconnus par l'état civil que comme *cultivateur*. Encore fallait-il avoir un bout de terre à cultiver pour ses vieux jours !

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des pensionnaires.	QUALITÉS, GRADES ou emplois.	NAISSANCE.		DOMICILE.	QUOTITÉ de la pension primitive.	ÉPOQUE de fixation.	QUOTITÉ des supplé- ments.	BASES LÉGALES de fixation.	ÉPOQUE de jouissance.	OBSERVATIONS.
			Dates.	Lieux.							
143	HERVÉ (Isidore-François).	Quartier-maitre.	25 nov. 1767.	St-Énogat.	Dinan.	150 ^f	3 mars 1827.	72 ^f	Loi du 13 mai 1791.	1 ^{er} janv. 1833.	Décision ministérielle du 15 juillet 1833.
144	AUBRÈRE (Joseph-Jean-Bap- tiste).	Idem.	20 fév. 1767.	Idem.	Idem.	150	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
145	BARRÉ (François-Joseph).	Matelot.	28 déc. 1767.	St-Jacut.	Idem.	120	27 sept. 1830.	72	Idem.	Idem.	Idem.
146	PILARD (Jean-Julien)...	Idem.	15 oct. 1767.	Idem.	Idem.	120	26 mai 1831.	72	Idem.	Idem.	Idem.
147	CARRÉ (Joseph-Pierre)...	Idem.	22 fév. 1766.	Idem.	Idem.	96	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
148	DUPART (Charles-François)	Maitre timonnier.	30 juillet 1767.	Gomber- ville.	Idem.	216	13 nov. 1815.	72	Idem.	Idem.	Idem.
149	NICOLIN (Jacques-René)...	Pilote côtier.	13 avril 1767.	St-Briac.	Idem.	216	3 mars 1827.	72	Idem.	Idem.	Idem.
150	COURTOIS (Julien-René)...	Chef de timonnerie.	2 juin 1767.	St-Lunaire.	Idem.	216	30 août 1828.	72	Idem.	Idem.	Idem.
151	LE ROUX (Michel).....	Aide canonnier.	12 juillet 1767.	Blainville.	Granville.	120	3 déc. 1803.	72	Idem.	Idem.	Idem.
152	MICHEL (Jean-François).	Maitre canonnier.	2 nov. 1767.	Idem.	Idem.	216.	5 oct. 1812.	108	Idem.	Idem.	Idem.
153	LE BAILLY (Jean).....	Matelot.	30 mars 1767.	Condeville.	Idem.	120	13 nov. 1815.	72	Idem.	Idem.	Idem.
154	LETELLIER (Jacques-Fran- çois).	Maitre d'équipage.	9 nov. 1775.	Idem.	Idem.	300	25 nov. 1816.	108	Idem.	Idem.	Idem.
155	GOMBERT (Guillaume - François).	Contre-maitre à 57 fr.	10 janv. 1767.	Granville.	Idem.	180	11 nov. 1828.	72	Idem.	Idem.	Idem.
156	BENOIST (Gilles).....	Quartier-maitre à 42 fr.	4 avril 1767.	Touchet.	Idem.	150	11 nov. 1826.	72	Idem.	Idem.	Idem.
157	RAULT (Louis-Michel)...	Contre-maitre à 57 fr.	15 oct. 1767.	St-Pair.	Idem.	180	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
158	LE ROUX (Jacques).....	Quartier-maitre à 45 fr.	12 nov. 1767.	Granville.	Idem.	150	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
159	LE TOURNEUR (Jean-Bap- tiste-François).	Idem à 36 fr.	5 juill. 1767.	Idem.	Idem.	120	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
160	AUGER (Louis).....	Idem à 39 fr.	13 oct. 1767.	Idem.	Idem.	150	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
161	FOSSE (Julien-François)...	Contre-maitre à 51 fr.	3 avril 1767.	Iquelon.	Idem.	180	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
162	VIMOND (Nicolas).....	Second maitre voilier à 60 fr.	17 fév. 1767.	Champeaux.	Idem.	180	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.
163	BLANCHET (Jean).....	Quartier-maitre à 42 fr.	27 déc. 1767.	Urville.	Idem.	150	Idem.	72	Idem.	Idem.	Idem.

IX^e Série. — 2^e Partie. 2^e Section.

8

Alors les Terre-Neuvas de Champeaux, sont-ils des aventuriers à la recherche de la fortune ou des « prolétaires flottants » (c'est ainsi que Marcus Rediker définit marins, marchands et pirates dans son ouvrage *Les Forçats de la Mer*) ?

Beaucoup plus simplement, de braves paysans soucieux de faire vivre décemment femmes et enfants et d'utiliser toutes les ressources possibles pour ne pas sombrer dans la misère.

Or les « moyens du bord », au XIX^e siècle, sur les rivages de la Baie du Mont-Saint-Michel, ce sont les morutiers partant pour Terre Neuve.

Nous ne sommes pas dans le cas des bergers basques ou corses, ces « Américains » qui, fortune faite au-delà de l'Atlantique, une fois de retour au pays, construiront de somptueuses maisons dans leur village.

Voilà ce que pouvait être une maison de Terre-Neuvas à Champeaux, abstraction faite des modifications apportées tout au long du XX^e siècle.



Maison de la famille Gaillard, hameau de La Mazurie à Champeaux.

Photo Albert Fontaine, retouches Patrick Roussel

- François Gaillard, marin à bord du brick Auguste Thomas a été emporté par une vague lors d'une tempête le 17 Octobre 1824, à l'âge de 29 ans. Il revenait de Terre Neuve.
- Son fils, Jean Prosper, né en 1821, embarqué à Granville sur l'Eugène Marie le 9 mars 1875, disparut « corps et biens » avec le navire. Le jugement de décès « constant » ne sera rendu qu'en Avril 1889.
- Son petit-fils, Emile, né en 1849 à Champeaux, sera marin, lui aussi.
- Egalement, Gaillard, Jean Marie, né en 1849 à Sartilly, marin et domicilié à St Michel au moment de son mariage à Champeaux avec Marie Françoise Bailleul. C'est au hameau de la Mazurie que naîtra, en 1886, son fils Adolphe Laurent, probablement dans cette maison.

Les Terre-Neuvas champelais n'ont sûrement pas fait fortune sur les Bancs mais il faudrait consulter les archives notariales (testaments, inventaires après décès...) pour savoir s'ils ont été payés de leurs peines et ont pu gravir quelques échelons de la hiérarchie sociale.

Ce n'est qu'un début, continuons... la recherche !

Nicole SANVITI